



RAPPORT SOMMAIRE DE LA
CONFÉRENCE INTERNATIONALE
DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

ELSENEUR, DANEMARK, 16-25 JUIN 1949

UNESCO

Toute citation ou reproduction d'extraits de cette publication est autorisée sous réserve que l'Unesco en soit informée et qu'il lui soit envoyé un exemplaire du livre ou du journal où figurent ces citations.

Toute correspondance relative à la présente publication doit être adressée à : M. le Directeur général de l'Unesco, 19, avenue Kléber, Paris-16^e, et porter la mention : A l'attention du Centre d'échanges du Département de l'éducation.

AUTRES PUBLICATIONS DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION

Bulletin trimestriel d'éducation de base (éditions en anglais, français et espagnol). L'exemplaire : 1s ; 30 francs français ; \$ 0,20. Abonnement annuel : 3s 6d; 100 francs; \$ 0,70.

Comptes rendus analytiques et bibliographie (publications mensuelles en anglais, français et espagnol). Gratuites, selon les disponibilités.

RAPPORT SOMMAIRE DE LA
CONFÉRENCE INTERNATIONALE
DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

ELSENEUR, DANEMARK, 16-25 JUIN 1949

UNESCO

Achevé d'imprimer le 30 octobre 1949
par Arts et Manufactures, Paris
pour l'Organisation des Nations Unies pour
l'éducation, la science et la culture
Unesco. Publication n° 407

TABLE DES MATIÈRES

	page
Préface	3
Chapitre premier : L'œuvre de la Conférence	4
Chapitre II : Rapport officiel	8
Séances plénières	9
1 ^{re} commission : Contenu de l'éducation des adultes	12
2 ^e commission : Institutions et problèmes d'organisation	17
3 ^e commission : Méthodes et techniques	25
4 ^e commission : Moyens d'établir une coopération permanente	31
Remerciements	41
Liste des délégués	42
Chapitre III : Le programme d'éducation des adultes de l'Unesco	45

La Conférence de l'éducation des adultes, qui a réuni au Collège populaire international d'Elseneur, du 16 au 25 juin 1949, cent-six délégués représentant vingt-sept pays et vingt et une organisations internationales, a certainement été la manifestation la plus significative qui ait jamais eu lieu dans ce domaine. Elle marque également pour l'Unesco une étape importante dans la réalisation de son programme, puisque le directeur général, M. Torres Bodet, déclarait à Copenhague devant la presse danoise :

« De toutes les conférences spéciales qui ont été convoquées jusqu'à ce jour sous les auspices de l'organisation que j'ai l'honneur de diriger, celle-ci est à mon sens la plus importante. En la réunissant, l'Unesco réalise l'un des espoirs les plus profonds des hommes qui ont signé à Londres l'Acte constitutif de 1945. »

C'est la Conférence générale de l'Unesco, au cours de sa deuxième session tenue à Mexico en 1947 et de sa troisième session tenue à Beyrouth en 1948, qui a décidé la convocation de cette conférence. Des invitations ont été envoyées à tous les États, membres ou non de l'Unesco. On trouvera en annexe la liste et la composition des délégations. On verra qu'elle reflète assez fidèlement la manière dont l'éducation des adultes est répartie dans le monde. L'accent a été mis sur l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord, mais des délégués de toutes les parties du monde étaient présents et pouvaient témoigner de l'aspect des problèmes que pose l'éducation des adultes dans les régions où les institutions et les méthodes ont atteint un moindre degré de développement.

La conférence avait été conçue comme une conférence de travail. Un comité d'experts, réuni en novembre 1948, avait aidé à élaborer un ordre du jour et à fixer le mode de travail. Conformément à ce plan, les deux premières journées furent consacrées à l'étude, en séance plénière, des buts de l'éducation des adultes.

Puis dans les journées qui suivirent la conférence se partagea en quatre commissions chargées d'examiner respectivement l'un des quatre aspects suivants de l'éducation des adultes : le contenu — les institutions et les problèmes d'organisation — les méthodes et les techniques — les moyens d'établir une collaboration internationale permanente.

Le présent rapport constitue un compte rendu sommaire des travaux de la conférence. La première partie présente un résumé des problèmes qui ont été examinés et les conclusions auxquelles on est parvenu. La deuxième partie contient les rapports officiels des commissions, accompagnés des recommandations adoptées par la conférence. Une dernière partie est consacrée au programme de l'Unesco dans le domaine de l'éducation des adultes.

Ce rapport sommaire est destiné à faire connaître au grand public les résultats et les recommandations de la conférence. Il sera complété par une publication ultérieure préparée à l'intention des responsables de l'éducation des adultes, à l'aide des travaux de la conférence, des documents fournis par les délégués et le Secrétariat de l'Unesco et des discours prononcés à Elseneur par le Directeur général de l'Unesco et les deux éminents conférenciers Sir John Maud et M. Jean «Guéhenno.

Le secrétaire général de la Conférence :
EUGÈNE BUSSIÈRE

L'ŒUVRE DE LA CONFÉRENCE

Ce chapitre est rédigé à l'intention de ceux qui veulent avoir une rapide vue d'ensemble des problèmes abordés à la conférence et des résultats obtenus.

Plusieurs séances plénières furent consacrées à l'étude en commun des buts de l'éducation des adultes. Les orateurs qui intervinrent dans ces débats furent unanimes à souligner l'impossibilité de parvenir, dans les circonstances présentes, à une définition exhaustive de l'éducation des adultes valable pour tous les pays et pour tous les types d'expérience. Aussi ne peut-on que signaler les tâches les plus importantes qui lui incombent :

Soutenir et favoriser les mouvements qui s'efforcent de faire naître une culture mettant un terme à l'opposition entre ce qu'on est convenu d'appeler les « masses » et ce qu'on est convenu d'appeler les « élites » ;

Stimuler un véritable esprit de démocratie et un véritable esprit d'humanité ;

Rendre aux jeunes générations l'espoir et la confiance dans la vie, qui ont été ébranlés chez elles par la désorganisation présente du monde ;

Former des citoyens éclairés d'une communauté mondiale ;

Restaurer le sens de la communauté détruit par l'atomisation du tissu social.

Tous les orateurs ont insisté également sur la nécessité de tenir compte, dans chaque programme, des besoins propres et des aspirations particulières de chaque groupe, de chaque communauté locale ou nationale. Dans ce sens il importe au premier chef de rattacher l'éducation des adultes à une conception de la culture où il s'agit non pas de distribuer un savoir tout fait, mais d'utiliser sans jamais les sous-estimer l'apport et la contribution de chaque individu et de chaque groupe, pour jeter les fondements d'une civilisation plus complète et plus humaine.

Dans une certaine mesure la première commission a constitué un prolongement à la discussion des buts de l'éducation des adultes qui avait été abordée en séance plénière. Elle s'est efforcée de définir le domaine propre de cette éducation et d'indiquer quelle était sa tâche la plus importante à ce moment précis de l'histoire.

La commission n'a pas non plus jugé bon de formuler une définition. Elle s'est contentée de faire précéder ses discussions de cette déclaration de principe que l'éducation des adultes a pour tâche de satisfaire les besoins et les aspirations de l'adulte dans toute leur diversité. Cette déclaration peut paraître banale, mais elle est riche de conséquences pratiques ; elle commande une conception de l'éducation dynamique et fonctionnelle qui s'oppose à la conception intellectualiste traditionnelle. Dans cette perspective fonctionnelle on ne part pas d'un programme établi à l'avance ni d'une division du savoir par matières séparées telle que l'enseignement traditionnel l'a établie, mais on part de situations concrètes, de problèmes actuels auxquels les intéressés eux-mêmes s'efforcent de trouver une solution. L'éducation des adultes est encore fonctionnelle

parce qu'elle est par essence libre. Rien ne peut obliger un adulte à suivre, par exemple, un cours du soir s'il n'est pas attiré par un puissant intérêt d'ordre intellectuel, social ou artistique.

La commission a beaucoup insisté sur la nécessité de tenir compte des divers centres d'intérêt des adultes dans l'élaboration des programmes. Les conséquences pratiques d'une telle attitude sont multiples. Elles commandent une pédagogie spéciale, une formation spéciale des responsables, des programmes d'une grande souplesse et d'une grande diversité, des institutions spécialisées par milieu et par pays.

Un autre point important mis en lumière a été l'unité d'inspiration de l'éducation des adultes dans le monde en même temps que la grande diversité de ses formes. Chacun a pu se rendre compte de la difficulté de juger de la valeur d'un mouvement ou d'une expérience en dehors de son contexte social, psychologique et culturel. Certains complexes mal fondés de supériorité ou d'infériorité se sont dissipés et les participants ont pris conscience du fait qu'il n'existe aucune formule universelle valable sans modification pour tous les milieux et tous les pays.

Un dernier point : la première commission a souligné qu'on ne saurait parler de « pays à éducation de base » et de « pays à éducation des adultes », mais que ces deux aspects de l'éducation populaire existent dans chaque pays sous des formes et à des degrés différents.

Enfin la commission a insisté sur la nécessité d'assurer une formation intellectuelle générale ainsi qu'une formation sociale et artistique.

Deux tendances se sont affrontées dans la deuxième commission : d'un côté celle qui consistait à favoriser un simple échange d'information, de l'autre celle qui visait à l'étude des problèmes controversés du rôle de l'Etat, des organisations privées, des universités, des bibliothèques, etc. Après quelques hésitations la seconde tendance l'a emporté et les résultats de la discussion peuvent se résumer de la façon suivante : l'ensemble des délégués a reconnu l'importance primordiale qu'il convient d'attribuer à l'initiative privée en matière d'éducation des adultes. Elle seule représenté la diversité des intérêts, signalée à propos des travaux de la première commission. D'autre part les associations privées peuvent plus aisément résister au danger de propagande. Néanmoins on a insisté sur le rôle non moins nécessaire que l'Etat est appelé à jouer. Il est vain de vouloir dénier à l'Etat une responsabilité dans ce domaine; il faut au contraire éclairer l'opinion publique de façon à amener l'État à exercer son action en dehors de toute préoccupation partisane.

Quant au rôle des universités, un grand nombre de délégués avait tendance à les considérer comme des centres de haute culture spécialisée, réservée à une minorité d'étudiants et de chercheurs. Cette opinion a été largement modifiée à la lumière des expériences anglaises, américaines et canadiennes où l'on voit l'université jouer un rôle important dans l'éducation du vaste public. Il est apparu qu'il était possible et souhaitable d'établir une coopération étroite entre les intérêts culturels des masses et les recherches scientifiques des spécialistes universitaires. Les uns et les autres ont à profiter de cet échange. Les universités ont tout à gagner d'un contact plus direct avec les problèmes vivants de la communauté, aussi bien pour l'orientation que pour la forme de leur enseignement. Inversement l'université ne peut se départir des responsabilités qui lui incombent en matière d'éducation des adultes, en tant que centre de haute culture intellectuelle et artistique.

La tâche de la troisième commission était d'examiner et d'apprécier les méthodes et les techniques utilisées aujourd'hui dans l'éducation des adultes. L'ensemble des délégués a insisté sur la nécessité de ne pas séparer l'utilisation

d'une technique déterminée de la connaissance du milieu et des circonstances où elle doit être appliquée. Une technique n'a pas de valeur en soi : elle ne vaut que comme moyen en vue d'atteindre une fin — d'où la nécessité, soulignée une fois de plus, pour tout spécialiste de l'éducation des adultes d'avoir des préoccupations fonctionnelles dans la poursuite de son travail. Cela suppose une formation sociale aussi poussée que la formation technique.

La commission a procédé, comme il était naturel, au moyen d'échange d'informations sur les expériences en cours sur les divers points du globe. Pour l'appréciation critique de ces méthodes le principe fonctionnel a fourni une base commune d'appréciation de la plus grande utilité; c'est ainsi que les procédés traditionnels d'enseignement, comme les cours et les conférences, ont été examinés dans l'intention d'établir dans quelle mesure ils correspondent aux besoins et aux exigences des adultes; leur valeur a été reconnue, mais à condition qu'ils ne constituent pas l'essentiel de l'enseignement, comme c'est très souvent le cas, qu'ils soient situés dans un ensemble et qu'ils utilisent les procédés audiovisuels que la science met à leur disposition (films animés, films fixes, radio, affiches, etc).

C'est la volonté de diffuser une culture vivante, capable de satisfaire tous les besoins de l'individu et du groupe, qui entraîna les membres de la commission à mettre l'accent sur les méthodes et les techniques où il ne s'agit pas tellement d'un enseignement, d'un rapport « professeur-élève », que d'une recherche en commun de la vérité; aussi bien dans le groupe de discussion, dans le cercle d'étude du type anglo-saxon ou Scandinave que dans la séance d'entraînement mental du type latin l'initiative véritable appartient au groupe. Le professeur traditionnel est ramené à un rôle apparemment plus humble, mais réellement plus efficace, de moniteur et de guide.

Les délégués ont ensuite étudié les moyens de rendre plus accessibles et plus vivants les instruments collectifs de culture que sont les bibliothèques et les musées. Ils ont mis en relief le rôle des bibliothèques et des expositions itinérantes. Une abondante documentation a été également fournie sur les récentes réalisations telles que les coopératives de spectateurs, les ciné-clubs et les groupes d'auditeurs; leur intérêt est double : ils constituent un exemple de l'utilisation éducative et culturelle des moyens de diffusion massive de la pensée et de l'art, et ils fournissent des indications très précieuses sur le rôle de ces techniques comme moyens de grouper le public.

Des renseignements ont été apportés sur les méthodes employées pour la formation des cadres de l'éducation populaire. Enfin la commission a étudié les différentes méthodes qu'il convient de développer pour améliorer la compréhension internationale. Ce sujet empiétait quelque peu sur celui qui était à l'ordre du jour de la quatrième commission. Néanmoins il est apparu que le meilleur moyen d'atteindre ce but était d'appliquer les méthodes et les techniques de l'éducation des adultes dans un esprit de large compréhension humaine et internationale.

Le temps a manqué pour donner toute l'ampleur désirable à cette discussion, et il a semblé à de nombreux délégués que l'examen détaillé des méthodes et des techniques de l'éducation des adultes pourrait faire l'objet d'un prochain stage d'études que la conférence a recommandé à l'Unesco de préparer.

La quatrième commission, dont l'objet était l'étude des moyens d'établir une coopération internationale permanente, a fait précéder la discussion de son programme d'une déclaration de principe dont voici les points essentiels :

L'éducation des adultes doit viser à développer l'esprit de tolérance;

Elle doit travailler à la réconciliation de l'Est et de l'Ouest;

Elle doit entraîner l'adhésion des peuples et pas seulement des gouvernements;

Elle doit reconnaître la nécessité d'améliorer les conditions de vie des masses pour créer des conditions de paix et d'entente;

Enfin, une attention particulière doit être accordée aux pays qui ont été corrompus par une politique néfaste d'isolement, et spécialement au peuple allemand.

Une fois l'accord réalisé sur cet ensemble de propositions, la quatrième commission s'est efforcée d'élaborer un programme concret de réalisations permettant d'établir des contacts et des échanges permanents entre les responsables de l'éducation des adultes.

Elle a rédigé toute une série de recommandations dont les plus importantes sont les suivantes : envoi de missions des pays les plus avancés dans ce domaine vers les pays moins avancés; organisation de visites, d'écoles d'été internationales, de voyages d'études, de stages internationaux consacrés à des problèmes particulièrement importants et urgents; échange d'informations, etc.

Pour la réalisation de ce programme s'est posée la question de savoir quel organisme international serait qualifié pour aider à la mener à bien; la commission puis l'assemblée plénière ont déclaré que le temps n'était pas encore venu d'organiser une association internationale, mais ont estimé que l'Unesco était l'organisme tout désigné pour assurer aujourd'hui la coopération indispensable entre les organisations et les responsables de l'éducation des adultes. En conséquence elles ont tracé un programme d'action pour l'Unesco, que l'on trouvera dans la troisième partie du présent rapport, sous une forme modifiée pour tenir compte des possibilités pratiques de cette organisation.

RAPPORT OFFICIEL

Introduction.

Il est évident que l'existence de chacun est un apprentissage perpétuel, qui revêt toutes les formes et se retrouve à tous les degrés : depuis l'acquisition des coutumes et des techniques propres au milieu environnant jusqu'à l'enrichissement intellectuel, spirituel et moral qui est le fruit des échanges avec autrui et de l'exercice des responsabilités familiales et sociales.

Mais on ne peut parler d'éducation au sens propre du terme que lorsqu'on se trouve en présence de programmes et de méthodes orientés vers le développement plus ou moins systématique des connaissances et des aptitudes et vers l'épanouissement complet de la personnalité.

L'éducation des adultes, constituée comme activité nettement spécialisée et consciemment organisée, n'apparaît dans l'histoire qu'avec le développement de la civilisation industrielle et des idées de progrès démocratique et social qui l'accompagnent. Il est symptomatique de constater aujourd'hui dans le monde que partout où l'on peut apercevoir un progrès dans les structures matérielles ou morales de la société s'organisent en même temps des expériences d'éducation des adultes.

Spécialisation, systématisation, orientation ne veulent pas] dire rétrécissement du champ d'application. Au contraire, tout l'effort de l'éducation des adultes tend à satisfaire les besoins culturels des adultes dans toute leur étendue et leur diversité. Il s'ensuit que contenu, programmes et méthodes varieront énormément selon les besoins particuliers des individus, des groupements sociaux et nationaux et selon l'urgence des problèmes à résoudre. Dans tel pays la question principale sera la formation des cadres de l'industrie et du travail; dans d'autres il s'agira d'apprendre à lire et à écrire à une population plus ou moins illettrée. La lutte contre l'analphabétisme appartient donc théoriquement à l'éducation des adultes au même titre que l'initiation artistique ou la formation économique et sociale. Mais, vu l'ampleur du programme et la nature spécifique des problèmes posés, l'apprentissage de la lecture et de l'écriture constitue un domaine particulier que, pour des raisons pratiques et fonctionnelles, l'Unesco laisse en dehors de l'éducation des adultes. Il relève de l'éducation de base. Ce problème ne sera donc pas étudié, non plus que l'enseignement scolaire traditionnel, y compris l'enseignement technique.

Le programme de cette conférence est donc établi en fonction de la définition de l'éducation des adultes donnée ci-dessus.

Cinq séries de problèmes sont proposées comme sujets d'étude :

- Buts de l'éducation des adultes;
- Contenu de l'éducation des adultes;
- Institutions et problèmes d'organisation;
- Méthodes et techniques;
- Moyens d'établir une coopération permanente.

Nous ferons précéder les comptes rendus des séances plénières et les rapports des commissions de l'ordre du jour qui avait été proposé sous forme de questionnaire.

BUTS DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

Séances plénières (17 et 18 juin).

Le questionnaire suivant avait été soumis à l'Assemblée :

1. Quels sont les besoins et aspirations que l'éducation des adultes peut et doit satisfaire?

A-t-elle pour but d'élargir le public de l'école et d'atteindre les adultes qui ont reçu une instruction primaire ou secondaire insuffisante?

Ou bien, en raison des problèmes particuliers posés par la nature de son public, a-t-elle une responsabilité spécifique qu'aucun système scolaire ne peut assumer?

2. Quel est le rôle de l'éducation des adultes dans le développement des forces sociales, politiques, économiques et culturelles de la collectivité?

3. L'éducation des adultes doit-elle viser à créer une base commune de compréhension à l'intérieur d'une communauté nationale?

4. L'éducation des adultes doit-elle s'efforcer de servir les fins de l'Unesco en travaillant au développement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité?

Dans son discours d'introduction le D'Beeby, sous-directeur général de l'Unesco pour l'éducation, a rappelé aux délégués que c'est l'Unesco qui a convoqué cette conférence, mais que celle-ci appartient aux délégués. Le Secrétariat de l'Unesco a préparé des documents de travail qui ne sont que des suggestions et des points de départ pour la discussion.

Puisque cette conférence entre dans le cadre du programme de l'Unesco, le D' Beeby profite de cette circonstance pour exposer dans leurs grandes lignes les activités de son département, en particulier celles qui ont trait à l'éducation des adultes et à l'éducation de base. D'une façon plus générale une grande partie du travail accompli par les autres départements de l'Unesco est liée au problème de l'éducation des adultes; les représentants de ces départements assistaient à la conférence et se trouvaient à la disposition des délégués pour tous les renseignements dont ils pouvaient avoir besoin.

Les résultats de la conférence dépendaient des délégués eux-mêmes. On pouvait raisonnablement espérer que les divers points de vue et expériences confrontés à Elsenour pourraient aider à l'élaboration d'un manuel international de l'éducation des adultes. Le D' Beeby précise que l'Unesco se tient prête à apporter, dans les limites de son programme et de ses ressources financières, toute l'aide possible à la réalisation des recommandations de la conférence.

M. J. Novrup, qui est élu président de la conférence, se réfère au document que l'Unesco a préparé à ce sujet¹; il ne pense pas comme ce dernier que l'éducation des adultes ait pris naissance partout dans les milieux ouvriers. Au Danemark elle s'est constituée en liaison avec le mouvement rural avant l'apparition de toute industrie. Il n'est pas possible de parler d'une communauté de buts et d'idéal; ceux-ci sont différents selon les siècles et selon les nations. Aussi est-il difficile, sinon impossible, de parler comme il conviendrait des buts de l'éducation des adultes.

1. *Le Contenu de l'éducation des adultes*, par J. Dumazedier. A paraître prochainement.

Au Danemark la naissance de l'éducation des adultes a coïncidé avec l'essor de la démocratie danoise. Elle a été inspirée par la peur des dangers que présente une démocratie mal dirigée. L'école populaire danoise s'efforce aujourd'hui de créer le sentiment de la responsabilité mutuelle et des obligations civiques. L'idée de démocratie à l'intérieur d'une nation doit être étendue aujourd'hui à l'idée de démocratie entre les nations. Les buts de l'éducation des adultes sont divers : a) soutenir et favoriser les mouvements qui s'efforcent de faire naître une culture qui mette un terme à l'opposition entre ce qu'on est convenu d'appeler les « masses » et ce qu'on est convenu d'appeler les « élites »; b) stimuler un véritable esprit de démocratie et un véritable esprit d'humanité; c) éveiller et entretenir chez les jeunes le sens de la vie. Contrairement aux apparences ce troisième but pourrait être le point de départ indispensable à la réalisation des deux autres.

M. CD. Rowley (Australie) expose les problèmes de l'éducation des adultes en Australie, en ajoutant que ce pays doit faire face aux nécessités d'une immigration sans cesse accrue. Il y a donc deux types de questions : assimiler les nouveaux citoyens et apprendre aux Australiens à accorder aux arrivants les droits et privilèges de leur propre communauté.

Selon M. J.A.F. Ennals (Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies), un des buts essentiels de l'éducation des adultes est de susciter des citoyens éclairés d'une communauté mondiale. Pour cela il faut utiliser les ressources qu'offrent les moyens modernes de diffusion s'ils sont bien employés. L'homme de la rue devrait connaître les Nations Unies et les Institutions spécialisées qui représentent jusqu'à présent ce qu'il y a de plus avancé et de plus concret dans le domaine de la collaboration internationale.

Dans une intervention vivante et colorée M. G. Hirdman, délégué de la Suède, souligne que l'éducation des adultes doit être démocratique dans ses buts et dans ses méthodes. Socrate et Abraham Lincoln en sont les meilleurs modèles. L'éducation des adultes doit être indépendante de l'État, des partis et des patrons, mais non des syndicats. Les buts de l'Association pour l'éducation ouvrière en Suède sont : 1° former de meilleurs syndicalistes; 2° former de meilleurs citoyens d'une société démocratique; 3° former des hommes meilleurs.

M. Mark Starr (International Ladies' Garment Workers' Union, N. Y.) déclare que l'éducation des adultes doit être placée sous le signe de la phrase de Lincoln : « Education of, by and for adults ». Bien qu'il soit impossible de définir l'éducation des adultes, on peut assurer que son rôle essentiel est un rôle de liaison, à l'intérieur d'un pays et entre les nations. Tous les buts de l'éducation des adultes se rencontrent aux États-Unis, à commencer par l'intégration de nouveaux citoyens dans la communauté nationale, pour finir par l'éducation de chacun pour le rendre apte à assumer ses responsabilités dans tous les domaines de la vie nationale. Chaque âge a ses problèmes et, selon lui, la tâche primordiale de l'éducation des adultes consiste à substituer la coopération à la lutte. La pensée de John Dewey doit remplacer la pensée de Karl Marx. C'est Dewey qui a dit que l'éducation doit être l'instrument conscient des changements sociaux.

M. Barou répond à M. Starr. Il n'est pas aussi optimiste que lui et ne croit pas que l'éducation des adultes puisse faire l'économie de profondes réformes de structure. Cependant il partage la plupart des vues de l'orateur précédent

sur l'éducation des adultes. Elle doit avoir pour buts : *a*) de diminuer les tensions entre les nations et les races; *b*) de lutter contre l'atomisation sociale; *c*) de vivifier la démocratie. Au cours de ses discussions la Conférence devrait avoir en vue un certain nombre de tâches importantes : préparer un matériel pédagogique adéquat, livres, films, etc.; éviter l'uniformité des méthodes; toucher tous les groupes sociaux; parvenir à une classification satisfaisante. C'est le service le plus important qu'elle puisse rendre dans les circonstances présentes. D'autre part il n'a pas la même prévention que d'autres orateurs à l'égard de l'État. Toutes les possibilités doivent être utilisées, y compris les ressources offertes par les gouvernements.

M. Wartenweiler (Suisse) se demande d'où il faut partir pour l'éducation des adultes; selon lui, de la vie. Les valeurs les plus importantes sont les valeurs spirituelles. Il faut choisir entre la vie et la mort. Le but de l'éducation des adultes est de rendre la vie plus joyeuse, plus active, plus simple. Il cite l'exemple du paysan danois qui est à la fois l'homme le plus extérieur et le plus intérieur.

M. Birkelbach (Allemagne) commence par souligner les difficultés que rencontre l'éducation des adultes en Allemagne. Le peuple n'en voit pas clairement les buts et n'a pas confiance dans ses propres forces. Il s'agit de considérer l'Allemagne, dans ce domaine, comme une région moins développée et d'inculquer à l'Allemand le sens des droits de l'homme. Un gros travail doit être accompli dans les universités qui sont trop éloignées des réalités et des besoins populaires.

M. Ernest Green (Grande-Bretagne) déclare que les buts de l'éducation des adultes telle qu'elle est conçue dans les collèges ouvriers sont : *a*) servir la classe ouvrière et développer en elle le sens de la responsabilité sociale; *b*) élargir l'horizon culturel des travailleurs; *c*) créer des liens avec l'université qu'il faut en même temps démocratiser. Il termine en soulignant la nécessité pour l'éducation des adultes de ne pas se laisser dépasser par les événements.

M. Basdevant (France) indique qu'on n'emploie pas en France l'expression «éducation des adultes». On emploie plutôt l'expression «éducation (ou culture) populaire». M. Basdevant aperçoit en France trois secteurs : un premier secteur d'instruction obligatoire, dont le but est d'augmenter la scolarité et de donner au service militaire un contenu éducatif. Un deuxième secteur est constitué par les associations libres d'éducation populaire. Celles-ci sont d'une grande diversité; elles sont centrées principalement sur l'école (la postécole), le syndicat (les centres d'éducation ouvrière), la formation des cadres. L'État aide ces associations en leur accordant des subventions et en mettant à leur disposition un cadre d'inspecteurs. Un troisième secteur est constitué par les puissants moyens de diffusion que sont le film, la radio et la presse; les buts à atteindre, dans ce domaine, seraient d'agir sur ces instruments de façon à les empêcher de déformer l'esprit et le goût, et de les orienter dans un sens culturel. Il s'agit de trouver une forme de contrôle souple.

M. J. Dumazedier (France) apporte un complément à l'information de M. Basdevant et répond à quelques remarques faites sur son rapport. Le terme d'éducation des adultes n'est pas désirable parce qu'il restreint le sens du travail à accomplir. Éducation populaire signifie quelque chose de plus large. Ce terme exprime la volonté d'inclure tous les milieux sociaux dans le travail culturel. D'autre part il exprime la nécessité de changer le contenu de la culture; il ne

s'agit pas de distribuer une culture toute faite à des couches sociales plus étendues, mais d'obtenir la participation de tous à la construction d'une culture commune, intégrant les apports de chacun.

M. Corbett (Canada) explique que l'éducation des adultes au Canada repose sur la curiosité et le désir de connaissances propres à chaque Canadien. Le problème est abordé principalement sous un angle économique parce que la prospérité économique est la condition préliminaire à tout développement culturel. Il cite l'expérience d'Antigonish, où grâce à l'éducation des adultes les pêcheurs ont à la fois pu améliorer leur condition économique et rendu possible un véritable essor culturel. Un autre problème est celui de l'assimilation des immigrants. Il faut non seulement les intégrer, mais savoir utiliser ce qu'ils apportent d'original. Une autre tâche consiste à diminuer les tensions entre les diverses couches sociales et les diverses cultures. Il cite l'exemple du camp Lacquemac. Dans le même sens, il présente les travaux de la Joint Planning Commission, chargée de coordonner les efforts des diverses institutions et organisations qui s'occupent d'éducation des adultes au Canada.

PREMIÈRE COMMISSION : CONTENU DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

Ordre du jour.

1. De quelle manière peut-on déterminer le contenu de l'éducation des adultes?

Dans quelle mesure les programmes d'éducation des adultes doivent-ils être inspirés par les programmes scolaires traditionnels de formation intellectuelle générale?

Dans quelle mesure doivent-ils répondre aux besoins de la communauté?

Dans quelle mesure doivent-ils être orientés vers une éducation fonctionnelle et répondre aux besoins et aux exigences des adultes en tenant compte de la diversité de leurs aptitudes et de leur formation?

2. Quelles sont les responsabilités de l'éducation des adultes dans le domaine de la formation professionnelle?

3. Quelle importance accorder dans l'éducation des adultes à la formation économique, sociale et politique?

Comment adapter cette formation aux besoins immédiats des adultes?

Quelle part revient dans cette formation à l'enseignement théorique et systématique, et quelle part revient à l'action et à l'exercice des responsabilités dans des institutions telles que syndicats, maisons de culture, coopératives, etc.?

4. Dans quelle mesure la science doit-elle figurer dans les programmes d'éducation des adultes? Comment les organisations d'éducation des adultes peuvent-elles être mieux utilisées pour une diffusion plus active et plus étendue de la science?

Quelle est dans votre pays l'attitude de l'homme moyen à l'égard de la science? La science est-elle reconnue comme une force sociale et culturelle d'un caractère constructif exerçant une grande influence sur l'évolution de la civilisation moderne?

Y a-t-il dans votre pays quelque effort systématique pour favoriser une compréhension plus large et meilleure des répercussions sociales de la science?

5. Quelle place occupent les arts dans l'éducation des adultes?

Comment organiser des programmes de façon à combiner la connaissance et l'appréciation de la production artistique avec l'expression de la personnalité au moyen des arts?

Comment un contact étroit et une collaboration vivante peuvent-ils être assurés entre l'artiste et le public? Dans quelle mesure est-il possible et désirable que l'artiste exprime la manière de vivre, les aspirations et les croyances populaires?

6. Les activités récréatives, y compris le sport, présentent-elles une valeur éducative pour les adultes? Quelle place doit leur être réservée dans les programmes de l'éducation des adultes?

Quel type de récréation doit être recommandé?

Comment trouver un équilibre entre l'éducation proprement dite et la récréation?

7. Quelle place les problèmes énumérés ci-dessus doivent-ils occuper dans les programmes d'éducation des adultes des régions moins développées?

L'analphabétisme est-il nécessairement un obstacle au développement de l'éducation des adultes dans ces régions?

RAPPORT DE LA I^e COMMISSION

Introduction.

S'il est vrai que toute éducation doit s'inspirer des possibilités et des besoins de ceux à qui elle s'adresse, cette remarque s'applique particulièrement à l'éducation des adultes; en effet ce genre d'éducation est librement recherché par ceux auxquels elle s'adresse et, par conséquent, elle ne peut les attirer et les retenir que dans la mesure où elle donne satisfaction à leurs intérêts spirituels, sociaux, intellectuels ou matériels. Ces intérêts sont multiples et variés; non seulement l'âge, le sexe, le milieu, la profession créent des différences, mais encore l'individu ne vit pas seul, ni pour lui seul; il appartient à des groupements familiaux, économiques, sociaux, nationaux, envers lesquels il a des devoirs. Une éducation démocratique doit assurer un équilibre harmonieux entre les droits de l'individu à une vie personnelle, libre et humaine et ses devoirs envers les communautés auxquelles il appartient. Ainsi l'éducation des adultes a pour tâche d'apporter aux individus les connaissances indispensables à l'accomplissement de leurs fonctions économiques, sociales et politiques et surtout de leur permettre, en participant à la vie de leur communauté, de réaliser une vie plus complète et plus harmonieuse. Aussi l'objet de l'éducation des adultes n'est-il pas tellement de dispenser un enseignement que d'assurer une formation; elle vise à créer un climat de curiosité intellectuelle, de liberté sociale et de tolérance et à susciter en chacun le besoin et la possibilité de participer activement au développement de la vie culturelle de son époque.

Question 1.

L'éducation des adultes a pour tâche de satisfaire aux besoins et aspirations de l'adulte dans toute leur diversité. Elle commande une conception dynamique et fonctionnelle de l'éducation par rapport à la conception intellectuelle traditionnelle. Dans cette perspective fonctionnelle on ne part pas d'un programme établi d'avance ni de la division du savoir par matières séparées, telle qu'elle

est établie par l'enseignement traditionnel, mais on part de situations concrètes, de problèmes actuels auxquels les intéressés eux-mêmes doivent trouver une solution.

L'éducation des adultes est encore fonctionnelle parce qu'elle est, par essence, libre. Rien ne peut obliger un adulte à suivre, par exemple, un cours du soir s'il n'y est pas attiré par un puissant intérêt d'ordre intellectuel, social ou artistique. Il est donc d'une extrême importance de tenir compte dans l'élaboration des programmes des divers mobiles qui font agir les adultes.

Les conséquences pratiques d'une telle attitude sont multiples : elle commande une pédagogie spéciale, une formation particulière des responsables, des programmes d'une grande souplesse et d'une grande variété, et des institutions spécialisées par milieu et par pays. Préalablement à l'établissement des programmes il est nécessaire de connaître les intérêts et les aspirations des individus auxquels on s'adresse en procédant à une enquête précise et approfondie.

Question II.

Il est important de distinguer l'éducation des adultes de la formation professionnelle. Cette dernière a des aspects techniques qui regardent les spécialistes de l'apprentissage d'un métier. Cependant la formation professionnelle des adultes pose une série de problèmes qui se rattachent directement à l'éducation des adultes. Tous les hommes et toutes les femmes ressentent le besoin d'être qualifiés pour leur travail quotidien. Beaucoup de personnes deviennent des adultes sans avoir été complètement formées pour l'exercice de la profession qu'elles ont choisie; d'autres sont mal adaptées à leur profession; d'autres encore, pour une raison ou une autre, se voient forcées de changer de profession. Ainsi l'éducation des adultes, qui veut être fonctionnelle, a un rôle à jouer dans la solution de ces problèmes, d'autant plus que pour un grand nombre d'adultes le désir d'améliorer leur qualification professionnelle et d'augmenter leurs connaissances est peut-être le motif le plus fort qui les pousse à rechercher un complément d'éducation.

La responsabilité de l'éducation des adultes se trouve donc engagée sur différents plans :

a) *Orientation professionnelle.* Ce n'est pas une tâche spécifique de l'éducation des adultes; cependant dans l'œuvre générale de réadaptation qui lui incombe on ne saurait négliger une question qui est d'un intérêt primordial : celle de l'accord de l'homme et du métier.

b) *Formation préprofessionnelle.* Certains devront être élevés au niveau d'instruction requis en vue de participer à des cours de formation technique ou commerciale.

c) *Cours de perfectionnement.* Ici encore il pouvait être nécessaire de faire appel à des institutions dont l'enseignement ne se limite pas aux adultes. La responsabilité de l'éducation des adultes consiste à veiller à ce qu'on puisse faire face aux besoins qui existent.

d) *La profession, moyen de culture.* Un grand nombre de personnes éprouvent le besoin d'approfondir leurs connaissances en étudiant les rapports qui existent entre leur tâche particulière et d'autres tâches au sein de la même profession, ou le rapport entre cette profession et d'autres professions, ou encore avec le problème universel de l'organisation des ressources matérielles en vue de faire face aux besoins de l'homme. C'est tout le problème d'un humanisme à créer à partir et au sein de la même profession.

Question III.

La formation économique, sociale et politique des adultes doit se faire en partant de leurs activités de tous les jours et de leurs préoccupations fondamentales. Elle ne saurait être imposée par des institutions où les intéressés n'auraient pas leur liberté d'expression ni la possibilité de s'organiser comme ils l'entendent.

Si la formation économique, politique et sociale de l'adulte a pour point de départ la compréhension de sa propre situation, il est évident que l'adulte ne se borne pas à l'étude contemplative des phénomènes sociaux; il les étudie en vue d'améliorer sa propre vie matérielle et morale.

En ce sens les institutions où les adultes s'organisent eux-mêmes et prennent conscience de leurs propres responsabilités (syndicats, coopératives, groupements culturels, etc.) ont une très grande importance. L'exercice des responsabilités et l'enseignement théorique se complètent. Les groupements d'adultes et leurs écoles spéciales ont besoin du concours d'experts en toute matière; mais ces spécialistes de l'éducation des adultes doivent connaître les préoccupations essentielles de ceux auxquels ils veulent apporter une aide. Ainsi seront réalisées les conditions d'une étude en commun, sous tous les aspects, des problèmes en question. Les étudiants seront complètement libres d'exprimer leurs opinions, et la recherche théorique sera naturellement associée à l'expérience pratique. La tendance à l'objectivité absolue risque de rendre l'enseignement peu vivant. Mais le professeur devra se garder — surtout dans des questions controversées — d'imposer ses vues personnelles. Au contraire il fera un effort pour présenter honnêtement tous les aspects d'une question et toutes les opinions dignes d'être prises en considération.

Question IV.

Les sciences doivent, dans la mesure la plus large possible, figurer dans les programmes d'éducation des adultes. Leur utilisation doit répondre à deux buts :

a) Favoriser le développement d'une attitude d'esprit scientifique dans la discussion et l'étude des problèmes, c'est-à-dire le goût de la vérité, l'habitude de la recherche méthodique et un certain sens de la relativité des opinions, qui est le meilleur garant de la tolérance;

b) Mettre en évidence et expliquer les répercussions sociales des sciences.

Dans les circonstances présentes la question « les hommes et leur nourriture », par exemple, doit être particulièrement mise en relief. Afin d'atteindre ces buts, on peut procéder de deux manières : soit en recourant à la méthode plus passive de la vulgarisation par la presse, la radio, le film, les visites de musées, etc., soit en s'adressant à la méthode plus active des « clubs » où les membres discutent eux-mêmes certains sujets scientifiques et procèdent eux-mêmes à des recherches scientifiques.

Il est désirable de lancer un pressant appel aux universités et aux savants en général pour qu'ils aident les organisations d'éducation des adultes à mettre les sciences à la portée de tous.

La conférence suggère à l'Unesco d'entreprendre une enquête internationale au sujet des points mentionnés dans la deuxième et la troisième question du point 4 de l'ordre du jour.

En liaison avec la quatrième question, elle lui recommande d'encourager tous les organismes d'éducation des adultes à travailler à la vulgarisation des sciences par l'intermédiaire des centres scientifiques et à promouvoir, en particulier par la discussion, une meilleure compréhension des répercussions de la science sur la vie et le développement de la société humaine.

Question V

Le terme « art » doit être interprété dans son sens le plus large et inclure les produits de toute activité artistique et culturelle : théâtre, film, arts visuels, littérature, musique, musées, etc.

Il convient de souligner l'importance capitale des arts dans l'éducation des adultes. L'expérience artistique — qu'elle soit appréciation ou expression — est indispensable au développement d'une personnalité humaine complète. Les arts constituent un véritable langage international et, en même temps, un moyen de toucher des gens qui autrement ne seraient pas attirés par les programmes de l'éducation des adultes.

Un des problèmes les plus importants auxquels se heurtent les activités artistiques dans le monde moderne est le fait que l'élite instruite et aisée, qui dans le passé fournissait les mécènes des arts, est en voie de disparition et que l'artiste se trouve en face d'un public indéfini, sans instruction et confus, dont les goûts sont difficiles à évaluer et dont l'appui financier est incertain en ce qui concerne la création d'œuvres d'art de grande qualité. Il faut jeter un pont sur l'abîme qui existe entre l'artiste créateur et le public; l'artiste doit pouvoir être en mesure d'expliquer son œuvre au public et de nourrir son inspiration par un contact étroit avec le peuple.

L'assistance de l'Etat peut être de la plus grande valeur à condition que la liberté de l'artiste soit garantie. Une telle assistance pourra revêtir la forme d'appuis financiers ou de crédits pour des entreprises de valeur culturelle, stimuler ainsi des activités artistiques créatrices et rendre accessibles au grand public des œuvres d'art de haute qualité.

Il convient de favoriser la formation du sens critique dans tous les domaines de l'art pour élever le niveau de l'appréciation des œuvres artistiques et de multiplier les encouragements donnés à l'expression artistique. Dans de nombreux domaines de l'art, ces deux activités — l'appréciation et l'expression — ne sont pas faciles à combiner à l'intérieur d'un programme d'éducation des adultes parce que les élèves adultes ont tendance à poursuivre ces activités en visant des buts différents. Il faudrait faire l'essai de nouvelles méthodes, dites de montage ou de « cycles naturels » qui combinent plusieurs formes d'activité artistique (film, arts visuels, musique, etc.).

Des échanges internationaux d'artistes, de compagnies de théâtre, de chorales, d'expositions, de présentations muséographiques, etc. sont recommandés et il y a lieu d'encourager des festivals d'art internationaux.

Question VI.

Dans l'intérêt d'une éducation équilibrée, une place doit nécessairement être faite aux activités récréatives. Il est très utile de mettre à la disposition de la communauté des élèves adultes un lieu d'aspect agréable et pourvu d'un équipement suffisant pour réaliser les conditions d'une heureuse détente : chant, audition de musique, films, veillées, danse, jeux et en particulier jeux sportifs, repas en commun, etc. On peut y ajouter encore : excursions, visites, voyages, correspondance internationale. Ces activités procurent un délasserment. Elles permettent aussi de donner de la cohésion au groupe en raffermissant dans la joie les liens d'amitié noués entre ses membres.

Il convient aussi de ménager dans tous les programmes des moments de repos complet, de silence, de solitude, non seulement pour permettre à chacun une détente nerveuse absolument indispensable, mais encore pour lui donner l'occa-

sion d'une méditation personnelle, d'un effort de réflexion et de retour sur soi-même. ¹

Question VII.

Quelle place les programmes énumérés ci-dessus doivent-ils occuper dans les régions où l'éducation des adultes est moins développée? L'éducation des adultes dans ce domaine exige-t-elle nécessairement une base d'instruction élémentaire?

Les populations des régions où l'éducation des adultes est moins développée abordent dans leurs programmes les mêmes problèmes que ceux des régions où elle est plus développée. Les seules différences qu'on relève entre elles sont des différences de degré plutôt que de nature. Les unes comme les autres, qu'elles soient instruites ou non, ont à traiter des questions professionnelles, civiques, socio-économiques, culturelles et autres. Nous devons tenir compte de ce que les populations qui ne possèdent pas encore l'instruction peuvent apprendre beaucoup par des démonstrations, par le cinéma, la projection fixe, l'image, les émissions radiophoniques, les entretiens individuels, les cercles de discussion et autres moyens où la lecture n'intervient pas. Il n'est pas nécessaire, dans les régions où l'instruction est peu développée, d'attendre que les hommes sachent lire pour commencer l'application d'un plan d'éducation effective des adultes suivant un programme déterminé.

Cependant l'instruction élémentaire n'accroîtra pas seulement leur savoir : elle leur permettra de devenir des étudiants indépendants capables de lire et de s'instruire eux-mêmes. Elle leur permettra d'élargir et d'approfondir leurs connaissances, de participer aux grands courants culturels grâce à la lecture des textes. Parmi les populations les moins développées, l'éducation des adultes nécessite un effort maximum de progrès dans tous les domaines de l'éducation. Le contenu de l'éducation dans les régions les moins développées doit être établi en concordance avec les coutumes des habitants de ces régions, avec *leurs* conditions de vie, *leurs* besoins, tels qu'eux-mêmes les voient et les ressentent.

Quoi qu'il en soit, les régions moins développées doivent commencer où elles en sont, avec ce qu'elles ont et progresser dans la direction qu'elles ont librement choisie.

Étant donné les besoins urgents et considérables de l'éducation des adultes dans ces régions, il est demandé que les fonds nécessaires soient réunis pour leur donner les encouragements et les directives indispensables dans leur effort éducatif.

DEUXIÈME COMMISSION : INSTITUTIONS ET PROBLÈMES-D'ORGANISATION

Ordre du jour.

1. Quelles sont les institutions d'éducation des adultes les plus efficaces?
2. Dans quelle mesure ces institutions répondent-elles aux besoins et aux aspirations des adultes? Est-il possible de les rendre plus efficaces? Comment?
3. Comment obtenir la participation active du grand public?

Comment intéresser activement : 1° les associations ouvrières et paysannes; 2° les organisations féminines; 3° les groupes religieux; 4° les universités et écoles; 5° toute organisation similaire?

¹ Sur la suggestion de certains délégués, la commission a insisté sur la nécessité d'inclure dans le programme d'éducation des adultes la formation morale, philosophique et religieuse.

Pour atteindre ce résultat, quelle utilisation peut être faite des moyens de diffusion massive, tels que : radio, presse, film?

4. Comment répartir les responsabilités et quel équilibre trouver entre les grandes catégories d'institutions d'éducation des adultes?

a) Quel est le rôle des *organisations privées*?

Comment peuvent-elles accomplir leur mission de la façon la plus efficace?

Comment trouver une meilleure solution à leurs problèmes : 1° de financement, 2° de formation des cadres?

• b) Quel est le rôle des *universités* et des *écoles*?

Leur mission est-elle de dispenser l'enseignement traditionnel ou doit-elle s'étendre jusqu'à assumer de larges responsabilités éducatives à l'égard de la collectivité tout entière? Dans ce cas, quels types de responsabilité?

Conférences et cours extra - muraux ;

Stages et cours intensifs;

Formation des cadres;

Recherche ;

Services rendus à la collectivité en général et aux institutions d'éducation des adultes, en particulier : centre de documentation et d'information, bibliothèque itinérante, publication de manuels, monographies, guides de lecture, centre de diffusion artistique (art dramatique, musique et beaux-arts).

Quel type spécial de formation en tant qu'éducateur d'adultes devrait recevoir le personnel des écoles et des universités?

Quel type de relations doit entretenir le Département de l'éducation des adultes avec les diverses facultés ou écoles appartenant à l'université?

Comment les universités et écoles peuvent-elles obtenir les ressources financières dont elles ont besoin pour assumer leurs responsabilités à l'égard de la collectivité?

c) Quel rôle revient aux bibliothèques publiques dans l'éducation des adultes?

Comment établir une coopération satisfaisante avec les autres organisations?

Quelles sont les activités éducatives les mieux appropriées à une bibliothèque privée?

Comment peut-on obtenir des bibliothèques publiques qu'elles participent activement au travail de l'éducation des adultes?

d) Quel est le rôle de *l'État* parmi les institutions chargées de l'éducation des adultes?

Quelle action spécifique peut-on attendre des différents ministères et départements (agriculture, hygiène et santé, éducation, services sociaux, etc.)?

Dans quelle mesure l'État doit-il prendre l'initiative :

De fonder des institutions?

D'assurer des services techniques?

De recruter et de former le personnel destiné aux tâches de l'éducation des adultes?

Dans quelle mesure et dans quelles conditions est-il souhaitable que l'État accorde une aide financière aux organisations privées, aux universités et aux écoles?

5. Comment assurer une coopération et une coordination efficaces des efforts sur le plan local et sur le plan international?

Dans quelle mesure ce travail de coordination revient-il 1° à l'initiative privée, 2° aux pouvoirs publics?

Y a-t-il un danger à donner une trop grande part 1° à l'initiative privée, 2° à l'État?

Comment éviter ce danger?

Comment est-il possible de satisfaire tous les besoins importants, d'éviter la dispersion et le gaspillage des efforts et cependant d'encourager les expériences et l'initiative la plus large possible de la part de tous ceux qui s'intéressent aux problèmes de l'éducation des adultes?

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS DE LA II^e COMMISSION

Introduction.

Le président a fait ressortir que la tâche de la commission consistait principalement à échanger des informations et non à soumettre des résolutions aux gouvernements, bien que des résolutions puissent être rédigées pour être soumises à l'Unesco. La commission a ensuite examiné le rôle des principales institutions énumérées dans l'ordre du jour préliminaire, en se servant pour cet examen des comptes rendus d'expériences présentés par les membres de la commission dans l'ordre suivant :

- a) Le rôle des administrations gouvernementales centrales ou locales ;
- b) Le rôle des institutions privées;
- c) Le rôle des universités ;
- d) Le rôle des bibliothèques publiques.

La question des relations entre ces diverses institutions et en particulier la forme et l'objet des subventions accordées par le gouvernement aux institutions privées a été examinée, surtout en ce qui concerne les points *a et b* ci-dessus.

La commission a étudié également l'heureuse influence que pourrait avoir sur le développement de la coopération internationale l'instauration d'une coopération entre les différentes institutions.

CONCLUSIONS TIRÉES DES QUESTIONS POSÉES DANS L'ORDRE DU JOUR PRÉLIMINAIRE

Question I.

Les délégués ont décrit soit oralement soit en fournissant des documents les principales institutions qui fonctionnent dans leur pays. Ils sont d'accord pour déclarer qu'il n'existe aucune solution valable pour tous les pays. Tous estiment également que les institutions privées ont une contribution essentielle à apporter, car elles assurent l'éducation en vue de la responsabilité sociale par l'exercice des responsabilités dans la conduite des institutions elles-mêmes. C'est à elles de formuler une demande; il appartient alors aux services d'enseignement de l'État ou de l'Université, par exemple, d'y répondre.

Cette conception du rôle des institutions privées n'est pas valable pour beaucoup de régions où l'éducation des adultes est moins développée. A ce stade c'est à l'État seul, ou aux organismes qui en dépendent, qu'on peut demander les initiatives et les ressources nécessaires; cette conception n'est pas non plus valable pour la France où, par suite des circonstances historiques, l'État revêt une importance particulière dans une société fortement évoluée.

Le plus qu'on puisse dire est que les institutions les plus efficaces sont celles qui dans le cadre historique et social répondent le plus précisément aux besoins éducatifs d'une communauté particulière tels qu'ils sont exprimés par les membres de la communauté eux-mêmes.

Question II.

Il est tout à fait impossible de répondre à cette question en termes généraux. Aucun des délégués n'a osé prétendre que les institutions de son pays fussent actuellement à la mesure des problèmes auxquels elles ont à faire face. Il y a lieu de noter des différences substantielles d'opinion entre délégués d'un même pays; par exemple, le porte-parole de Universitetet Folkeoplysning (Enseignement populaire universitaire) a déclaré que le rôle des universités doit être très différent de celui du collège populaire, parce qu'à de nombreux points de vue les points de départ, les méthodes et les buts diffèrent absolument.

Tous ont été d'avis qu'une des fonctions particulières des universités (de préférence en collaboration avec les représentants des institutions privées) consiste à examiner l'efficacité des institutions et des méthodes dans le domaine de l'éducation des adultes (cf. résolution 1, en annexe au présent rapport).

Question III.

M. Léveillé, du Palais de la découverte (France), a fait ressortir le rôle que peut remplir un musée actif en stimulant l'intérêt pour les fondements scientifiques de la vie moderne; de nombreux exemples d'expositions itinérantes ont été donnés, tant au Canada, aux États-Unis et en Grande-Bretagne qu'en France. La valeur du musée en tant que méthode de recherche plutôt que comme moyen de vulgarisation est condensée dans la phrase de M. Cross : « Le contact qu'il peut présenter avec l'actualité. »

La commission s'est particulièrement intéressée aux relations entretenues avec le cinéma, la radio et la presse; ainsi qu'en témoignent les déclarations des délégués, il est très important de développer ces liens. Ces branches d'activité constituent en effet les moyens les plus efficaces de toucher les masses dans le monde moderne et, sur la suggestion du P. Gozzer (Italie) et du R. P. Lévesque (Canada) une résolution portant sur ces points a été jointe en annexe au présent rapport (résolution 5).

Question IV.

a) Le rôle des institutions privées.

Personne ne songe à contester l'importance du rôle que jouent ces institutions là où il en existe. La difficulté que rencontre la commission pour l'établissement d'une déclaration générale résulte ici encore de la diversité des formes que présentent les institutions privées selon le degré de développement historique et social des États représentés. C'est ainsi que M. Lund (Suède) a déclaré que « la vie dans les pays Scandinaves ne peut être comprise si l'on ne se rend pas compte de l'importance primordiale des institutions populaires privées dans les différentes sphères de la vie nationale ».

Les opinions de certains autres délégués ont déjà été signalées à l'occasion de la discussion soulevée par la première question de l'ordre du jour.

A l'opposé, il y a lieu de signaler la position extrême prise par M. Gardiner (Grande-Bretagne) en ce qui concerne certains territoires coloniaux qui n'ont absolument aucune institution de ce genre.

Là où elles existent, le rôle efficace de ces institutions privées est universellement reconnu : elles suscitent un intérêt très vif pour l'éducation chez leurs membres.

Selon les termes employés par Sir John Maud, le but principal des institutions privées est de favoriser la constitution de petits groupes dans lesquels les hommes et les femmes du monde moderne puissent retrouver le sens de leur valeur personnelle et sociale, particulièrement dans les grands centres urbains.

Leur rôle éducatif varie naturellement suivant la forme de la liaison établie avec les universités et les organisations éducatives publiques.

b) Le rôle des universités et des écoles.

Si l'on veut avoir une idée juste de ce problème, il est nécessaire d'établir une distinction à la fois d'après les stades d'évolution dans les diverses parties du monde et d'après les formes de traditions universitaires des différents pays.

C'est ainsi que dans les pays les moins évolués, les écoles primaires récemment établies sont appelées à remplir la double fonction de pourvoir à l'instruction des jeunes et d'être en même temps des centres d'éducation pour adultes. Le même cas peut se retrouver dans les régions rurales de pays plus évolués : notre attention a été attirée par la récente tentative française visant à faire de l'école du village un centre de culture rurale, grâce à un entraînement spécial des instituteurs.

Aux États-Unis certains programmes d'enseignement pour adultes relèvent directement de l'administration de l'enseignement public. Dans tous les pays l'absence d'autres possibilités impose pour l'éducation des adultes l'utilisation très large des bâtiments des écoles primaires et secondaires, bien que leur installation matérielle ne soit pas adaptée à un public d'adultes et que cet état de choses constitue souvent un obstacle à la réussite de l'expérience.

En ce qui concerne les universités, deux points de vue contraires se manifestent. L'un, représenté plus spécialement peut-être par des orateurs français, considère l'université comme un centre d'enseignement et de recherche intellectuelle de niveau élevé, peu approprié aux besoins éducatifs des étudiants adultes non diplômés. Cette conception n'exclut toutefois pas une contribution à l'enseignement des adultes : elle prévoit des cours de perfectionnement pour les instituteurs et dirigeants de centre.

M. El Aris (Syrie) et M. Vettier (France) estiment que les universités doivent jouer un rôle plus important en attirant l'attention de leurs étudiants sur la nécessité de comprendre les besoins des collectivités et en créant des cours destinés à permettre aux étudiants d'assumer des responsabilités dans leurs collectivités.

D'autres pays ont une conception différente, par exemple le Canada, les États-Unis et la Grande Bretagne : dans tous ces pays on considère que les universités ont un rôle actif d'enseignement et d'inspiration à jouer dans l'éducation des adultes, précisément parce qu'elles jouissent d'un prestige particulier et qu'elles disposent des ressources intellectuelles et des moyens d'enseignement et de recherche adéquats.

On estime de plus que ce rôle actif, particulièrement en ce qui concerne le travail avec les collectivités moins favorisées, présente un avantage fondamental pour les universités elles-mêmes. Par cette action « on obtient une connaissance et une expérience réelles des conditions sociales et économiques, en même temps que le soutien et le respect de l'université dans le grand public » (R. P. Lévesque, Canada).

Les délégués soulignent à l'unanimité la nécessité de faire partager par des cours universitaires extra-muraux les valeurs caractéristiques de la vie universitaire : probité intellectuelle, recherche impartiale et niveau élevé d'enseignement.

Si tel est le cas, il s'ensuit que le travail avec les groupes les moins instruits doit nécessairement s'étendre sur des périodes considérables, tandis que le travail de caractère universitaire avec des groupes d'étudiants diplômés et assimilés peut se faire sous forme de cours abrégés ou de stages sur des sujets spéciaux. Ce point de vue a été énergiquement soutenu par M. Raybould (Grande-Bretagne), et il reflète la tradition des « tutorial classes » de Grande-Bretagne (cours de trois ans) prévus spécialement pour la classe ouvrière, en accord avec la WEA (Association pour l'éducation des travailleurs).

Une des conditions de développement de cette dernière catégorie de cours assurés par l'université est la coopération entre les universités et les institutions privées, comme l'ont déclaré le R. P. Lévesque et M. Raybould.

c) Le rôle des bibliothèques publiques.

Les documents fournis à la commission par l'Unesco ont servi de base à l'étude de ce sujet. La conception d'une bibliothèque publique jouant un rôle actif dans l'éducation des adultes au moyen de services complémentaires n'est pas encore universellement admise. Certaines craintes ont été exprimées quant au développement des services de bibliothèque publique tels qu'ils ont été préconisés par le document témoin (Unesco CBA /1^{er}) ; il pourrait entrer en conflit avec les activités des institutions populaires privées spécialement constituées ou ayant une expérience particulière dans le domaine de l'éducation des adultes. Il y a lieu de signaler également d'autres craintes : les institutions populaires privées pourraient constituer leurs propres services de bibliothèque et entraver ainsi les possibilités d'un champ d'action général pour toutes les institutions ou organisations à but éducatif.

La nécessité de considérer la fonction de base de la bibliothèque publique, — la fourniture de livres — comme partie essentielle de l'éducation des adultes a été mise en relief, notamment par M. Bertolt qui a clairement montré dans son commentaire qu'il ne sert à rien d'apprendre à lire aux populations si l'on ne fait pas en même temps des efforts pour mettre à leur disposition des livres qui valent la peine d'être lus.

Étant donné le travail entrepris dans ce domaine par la Division des bibliothèques de l'Unesco, la commission estime que la conférence devrait lui donner son appui (cf. résolution 2, en annexe au présent rapport).

d) Le rôle de l'État.

Le rapporteur introduit la discussion en se référant au document relatif à la situation actuelle en Grande-Bretagne. Il souligne que la réorganisation du système d'enseignement public représentée par la loi anglaise de 1944 sur l'éducation a de nombreuses incidences et influence fortement la responsabilité des organes gouvernementaux centraux et locaux dans le domaine de l'éducation des adultes. Il a été reconnu que, quelle que puisse être l'action des services du gouvernement dans ce domaine, celui-ci devrait reconnaître aux organismes évolués l'aptitude à assumer des responsabilités, et entretenir avec les institutions privées, là où il en existe, la collaboration la plus étroite.

Cette collaboration devrait être de nature à permettre, par exemple, aux groupes d'adultes de choisir eux-mêmes leurs sujets et leurs programmes; l'aide financière ne devrait pas être utilisée comme moyen de contrôle des professeurs et de l'enseignement. Bien que certaines craintes aient été exprimées au sujet des pouvoirs locaux qui pourraient se montrer moins libéraux en cette matière que les gouvernements démocratiques centraux, aucun exemple de cette tendance n'a été vraiment cité. Il a été généralement reconnu que dans les États représentés le contrôle indispensable à la sauvegarde des deniers publics est assuré sans qu'il soit nécessaire d'empiéter sur l'autonomie des organismes éducatifs. Dans quelques pays les subventions sont accordées conformément à des règles

établies par des organismes consultatifs dont font partie des représentants des institutions privées. Dans d'autres pays encore on considère comme important le droit d'accès direct des institutions privées habilitées à se faire entendre par les organismes gouvernementaux centraux et locaux.

L'attention a été également attirée sur la possibilité pour les organes gouvernementaux d'apporter leur aide au fonctionnement des institutions privées, par exemple en créant des cours de perfectionnement pour leurs instituteurs et leurs dirigeants, en établissant des programmes d'enseignement à la demande des institutions privées et en s'inspirant des désirs de leurs membres.

Il a été noté que dans certains pays et pour des raisons historiques l'État ne désirait pas déléguer ses pouvoirs en ce qui concerne les dépenses publiques, mais dans la majorité des États représentés une part importante des fonds dépensés par les institutions privées dans leur propre administration d'un service éducatif est fournie par l'État ou les organismes gouvernementaux centraux ou locaux.

C'est pour cette raison qu'il y a lieu de se référer à la résolution 3, jointe en annexe au présent rapport et relative à la nécessité de barèmes de salaires appropriés et de conditions de travail favorables pour le personnel employé à plein temps dans l'éducation des adultes.

Question V.

Les membres de la commission n'ont pas admis l'assertion suivant laquelle la « coordination » serait une bonne chose en elle-même. Ils ont passé en revue les conditions existantes dans les pays représentés, et il est évident que le système de coopération est peu développé, même pour les problèmes d'intérêt commun. D'autre part on a établi que les contacts officieux — selon la pratique en usage au Danemark, par exemple — permettent d'obtenir certains des résultats recherchés par la collaboration à titre officiel.

Le rapporteur a exposé le rôle joué en Grande-Bretagne par l'Institut national pour l'éducation des adultes. Il a fait ressortir que l'existence de cet institut n'a entraîné aucune limitation de l'autonomie des organisations qui sont représentées dans son conseil de direction. Son rôle se limite à la prestation des services qui lui sont demandés et ne consiste pas à « coordonner » les activités par l'exercice du pouvoir.

Il a souligné qu'une partie des tâches les plus importantes remplies jusqu'à ce jour ont été réalisées en liaison avec la commission nationale de l'Unesco qui prévoit un moyen de représentation pour de nombreuses institutions privées associées à l'Institut national.

La commission s'est émue de constater l'insuffisance de la représentation des associations d'éducation des adultes au sein des commissions nationales. Elle considère que des organismes nationaux d'information sont essentiels pour faire bénéficier les pays d'un système quelconque d'échange international, dans le cadre, ou même en dehors du cadre, des activités de l'Unesco. Elle attache une grande importance à la résolution 6, jointe en annexe au présent rapport, et qu'elle a malheureusement dû mettre sur la liste sans avoir pu consulter au préalable la quatrième commission.

RÉSOLUTIONS DE LA IIe COMMISSION.

1. Les universités et la recherche dans le domaine de l'éducation populaire.

Nous pensons que les universités ont une responsabilité essentielle dans les tâches suivantes : entreprendre des recherches destinées à établir dans quelle mesure les institutions de l'éducation des adultes et les méthodes qui sont ou pourraient être utilisées sont efficaces, former des instructeurs pour l'éducation des adultes, fournir un enseignement extra-mural pour les adultes appartenant à tous les milieux sociaux et possédant les qualifications intellectuelles nécessaires, et cela en liaison aussi étroite que possible avec les institutions privées. Nous demandons à l'Unesco de faire connaître cette résolution au Bureau international des universités.

2. Les bibliothèques et l'éducation populaire.

La Conférence reconnaît l'importance essentielle du rôle des musées et des bibliothèques pour l'éducation populaire. Compte tenu des conditions particulières à chaque État Membre, la Conférence approuve les conclusions du document de l'Unesco intitulé: «La bibliothèque publique, force vive au service de l'éducation populaire » et recommande qu'elles soient prises en considération et, autant que possible adoptées par les États Membres comme base de leur politique dans ce domaine.

3. Formation et statut du personnel de l'éducation des adultes.

Les responsables et les administrateurs appartenant aux institutions d'éducation des adultes aussi bien sur le plan national que sur le plan international doivent avoir la possibilité de recevoir une formation professionnelle. Ils doivent bénéficier de traitements et de conditions de travail de nature à attirer vers leurs fonctions les hommes et les femmes hautement qualifiés et dûment expérimentés.

4. L'enseignement des langues au service de la compréhension internationale; utilisation de la radio.

Dans chaque pays on devra se servir de la radio pour donner un enseignement approprié des langues vivantes étrangères.

5. Responsabilité des organes directeurs des organisations de radio et de cinéma.

Étant donné l'influence sur le goût et l'opinion des masses des moyens d'information que constituent la presse, la radio et le film, ceux qui administrent ces divers moyens de diffusion doivent manifester le sentiment qu'ils ont de leur responsabilité envers le public en sollicitant les conseils des représentants des mouvements d'éducation populaire, privés ou publics, tant pour l'élaboration des programmes que pour le choix du personnel dirigeant des organismes soutenus ou subventionnés par l'État.

6. Coordination des efforts nationaux en vue d'une meilleure collaboration internationale.

Les commissions nationales pour l'Unesco devraient comprendre dans chaque

État Membre des représentants de l'éducation des adultes —aussi bien des services gouvernementaux que des associations privées. C'est là une condition essentielle d'une coopération internationale efficace, qui doit être réalisée par l'intermédiaire de l'Unesco ou grâce à son aide. Il est recommandé à chaque État Membre d'examiner la possibilité de créer un organisme central pour fournir et transmettre les éléments d'information et les moyens matériels nécessaires à la coopération internationale dans le domaine de l'éducation populaire, telle qu'elle est envisagée dans le rapport de la quatrième commission.

TROISIÈME COMMISSION : MÉTHODES ET TECHNIQUES

Ordre du jour.

1. Quelles sont les méthodes et les techniques le plus souvent employées dans l'éducation des adultes? Quelle est leur efficacité? Par exemple :

- Cours et classes ;
- Conférences ;
- Cours par correspondance.

2. Dans quelle mesure les méthodes et les niveaux d'enseignement des écoles et des universités sont-ils applicables à l'éducation des adultes? Dans quels domaines?

3. Dans quelle mesure les méthodes traditionnelles peuvent-elles être améliorées par l'utilisation de nouvelles techniques telles que :

- Groupes de discussion et entraînement mental ;
- Auxiliaires audio-visuels : film, radio, disques, affiches, graphiques, etc. ;
- Art dramatique (présentation animée des événements, acquisition des langues étrangères, etc.).

4. Quelle est la valeur éducative des instruments de culture suivants et comment les utiliser mieux :

- Bibliothèques itinérantes, guides de lecture ;
- Musées ;
- Ciné-clubs et sociétés de cinéma («film societies») ;
- Coopératives de spectateurs ;
- Groupes d'auditeurs radiophoniques ;
- Clubs dramatiques et activités théâtrales ;
- Récréation : sports, divertissements, etc.

5. Quelles sont les méthodes et les techniques les plus efficaces pour animer les activités éducatives dans une collectivité? Quelle utilisation peut être faite des :

- Maisons de culture ;
- Foyers ruraux ;
- Groupes de quartier?

6. Comment donner une valeur éducative aux moyens massifs de diffusion : presse, film, radio?

7. Quelle importance accorder à des techniques telles que :

- Enquête par équipes ;
- Étude du milieu ;
- Tourisme populaire?

Quelle est la meilleure utilisation qu'on en puisse faire pour l'éducation des adultes?

8. Quelles sont les méthodes les plus efficaces utilisées pour la formation des responsables? Quelle importance accorder à des expériences comme :

- Les collèges populaires ;
- Les « Folk High Schools » ;
- Les centres d'éducation populaire ;
- Le camp Laquemac.

9. Quelles sont les techniques et les méthodes les plus efficaces pour développer la compréhension internationale?

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS DE LA III^e COMMISSION

Introduction.

La commission, après quelques hésitations sur le plan à adopter pour ses séances de travail, a décidé de suivre l'ordre du jour sous la forme du questionnaire préparé par l'Unesco.

Toutefois, en entreprenant ses travaux, la commission a été tout à fait convaincue que les méthodes et les techniques ne sont que des moyens et non des fins. Elles sont inséparables du contenu de la culture qui doit être fondée sur le mode d'existence et sur les conditions économiques et sociales de ceux à qui elle s'adresse.

Les membres de la commission ont présenté des expériences et échangé des points de vue, mais ne sont pas entrés dans tous les détails. Le présent rapport donne un résumé de la discussion ainsi que des témoignages des délégués ; il faudra donc y ajouter les documents qui ont servi de base au travail de la commission et dont les références seront indiquées au cours du rapport.

La commission est d'avis que l'Unesco devra recueillir le plus d'informations possible qui serviront, avec ce rapport et les documents mentionnés, à la préparation d'un manuel sur l'éducation populaire.

Question I.

CONFÉRENCES

La conférence a déjà fait ses preuves comme moyen d'information des masses; mais il est nécessaire de rechercher et d'utiliser tous les procédés aptes à la rendre plus concrète et plus vivante (questionnaires, résumés, discussions, illustrations, division de l'auditoire en petits groupes, etc.) et à la placer dans un ensemble d'activités. Elle doit également servir de lien entre les visiteurs et les expositions et musées. Elle a sa place dans tous les projets d'éducation.

COURS ET CLASSES

L'organisation des cours et des classes a été étudiée : longueur, époque, périodicité. Certains pays (Danemark, France, Irlande) organisent, pour compléter les cours du soir hebdomadaires, des week-ends d'études et des stages de trois à quinze jours. En Chine les cours d'éducation populaire utilisent les locaux laissés vacants le dimanche.

Aux difficultés d'ordre pédagogique que rencontrent parfois les cours du soir il convient d'ajouter pour certains pays (Allemagne, France, etc.) l'élément fatigue qui intervient si fréquemment lorsqu'il s'agit de travailleurs manuels, souvent obligés de compléter leurs salaires insuffisants par des heures de travail supplémentaires; ceux-ci ne disposent alors même plus des heures de loisir nécessaires pour assister à ces cours.

En Belgique des écoles spéciales rurales et ménagères ont été installées; elles sont fréquentées par près de dix mille femmes.

Le délégué de la Thaïlande a indiqué que pour surmonter les difficultés de son pays, où la population est très dispersée, on a dû faire appel à des professeurs itinérants qui ont reçu une formation spéciale. Les délégués de l'Égypte et de la Turquie ont indiqué alors que, se trouvant devant de pareilles difficultés, ils employaient des méthodes semblables à celles de la Thaïlande. L'enseignement qui est ainsi donné s'efforce d'améliorer la formation professionnelle et civique des individus.

Le délégué du Canada a soulevé la question de la nécessité d'attirer les masses du peuple vers les activités culturelles et le délégué de l'Australie a appuyé cette déclaration.

On a suggéré alors que l'Unesco organisât des cours par correspondance consacrés à la mission de l'ONU et de l'Unesco afin de faire mieux connaître le rôle et l'activité de ces deux organisations aux masses populaires.

Question II.

Cette question a été laissée de côté, les délégués se proposant de la traiter en même temps que celle qui concerne la formation des cadres (se reporter à la question viii).

Question III.

Diverses *méthodes d'éducation* nouvelles, qui ont déjà fait leur preuve, ont été étudiées successivement :

1. Cercles d'études, forme d'auto-éducation réunissant un petit groupe de personnes pour des études théoriques et pratiques sur un sujet préparé suivant un plan défini. Le cercle est dirigé par une personne qui n'est pas nécessairement un éducateur professionnel (cf. « Scandinavian Adult Education », p. 254).

2. Groupes de discussion, d'importance capitale pour l'éducation populaire. Les cercles d'études et les groupes de discussion sont particulièrement efficaces lorsqu'ils sont utilisés conjointement avec le cinéma, la lecture, l'enquête, etc.

3. Séances d'entraînement mental destinées à stimuler l'esprit critique et à développer en chacun le pouvoir de s'exprimer clairement et l'aptitude à se cultiver seul dans la vie quotidienne (cf. I^{er} document de la Conférence Unesco 4/3 — 4/15').

Les *moyens audio-visuels* tels que : film, projections, télévision, affiches, expositions, épiscopes, etc. ont été étudiés successivement.

Les films ont retenu spécialement l'attention car ils peuvent être utilisés de multiples manières, soit pour illustrer une conférence, soit comme sujet de discussion. La principale difficulté est de se procurer des films qui répondent aux besoins des groupes (écoles, associations) tout en étant de très bonne qualité. Les films peuvent jouer un rôle très important dans l'initiation aux travaux manuels.

L'art *dramatique*, qui touche directement la sensibilité et l'imagination du public, a un rôle important à jouer. De nombreux pays illustrent les conférences et les discussions par des évocations dramatiques.

En Irlande, où l'éducation rurale est très développée, le théâtre amateur est largement utilisé et permet d'augmenter le recrutement des cours d'adultes. Il permet en outre de donner plus d'assurance à ceux qui participent aux groupes de discussion.

Le meneur de jeu théâtral, qui est formé pendant des sessions d'un mois ou de trois mois, peut monter des spectacles intéressant toute une région et développant l'habitude de la vie communautaire. Il faut souligner l'importance de cette expérience. Une formation spéciale et pratique est indispensable aux animateurs des spectacles populaires.

Enseignement des langues vivantes. Il est évident que l'enseignement des langues vivantes contribue largement à promouvoir une meilleure compréhension internationale.

Question IV.

Bibliothèques. Il est nécessaire de rendre les bibliothèques accessibles à tous, et les bibliothèques itinérantes, qui apportent des livres aux isolés, ont un rôle particulièrement important à jouer pour la diffusion de la lecture.

Musées. Les nouvelles méthodes de présentation muséographiques s'efforcent de mettre le public non pas *devant* les objets, mais *en contact* avec eux; les musées sont devenus beaucoup plus accessibles au grand public. Ils lui apportent ainsi sous une forme concrète des éléments d'information et de connaissance sur l'ensemble des activités humaines. Les expositions itinérantes, groupées autour de thèmes définis, renforcent encore l'action des musées.

Coopératives de spectateurs. Étant donné la dépense qu'entraînent l'utilisation des films et le déplacement des troupes théâtrales vers des localités isolées, des coopératives de spectateurs ont été organisées dans certains pays. Celles-ci mettent en commun leurs ressources et créent des clubs afin d'assurer la présentation des films et des pièces de théâtre. Au Danemark et en Suède on souligne l'intérêt qu'il y a à se servir, pour diffuser les films, d'organisations déjà existantes, telles que les coopératives de consommation.

Ciné-clubs. L'éducation du public et la diffusion d'une culture cinématographique ont tendance à se développer partout. Les sociétés de film se multiplient en Grande-Bretagne, dans les pays Scandinaves. En France les ciné-clubs (au nombre de 200) réunissent le public pour la présentation et la discussion des grands films, les « classiques » du cinéma mondial.

La radio, pour être vraiment un moyen de culture efficace, doit être utilisée dans toute la mesure du possible par des « équipes d'auditeurs » ou par des « radio-clubs ». Dans certains pays (Canada, Scandinavie) les programmes sont établis en coordination par la direction de la radio et les associations d'éducation populaire. D'une façon générale il est à souhaiter que les groupements d'auditeurs et de spectateurs soient de plus en plus associés à l'élaboration des programmes radiophoniques, cinématographiques, dramatiques. Il est indispensable que la radio, la presse et le cinéma prennent conscience des grandes responsabilités qu'ils ont envers la communauté.

Une sous-commission de cinq membres, présidée par M. Rowley, a été alors constituée pour étudier les questions de l'« élargissement du public » et de la « coordination des méthodes ». On trouvera ici le résumé du rapport et les principales conclusions auxquelles a abouti cette sous-commission :

La sous-commission reconnaît la diversité des groupes sociaux et la nécessité d'en tenir compte dans l'éducation populaire; mais leur diversité sur le plan international rend pratiquement impossible l'examen de la question.

Les programmes d'éducation populaire peuvent être appliqués :

Dans les groupements professionnels et sur le lieu même de leur travail (ateliers, usines, etc.);

Dans les communautés locales pour y créer un centre de culture ;

Au sein des organisations syndicales, des trade unions, des coopératives.

Il est nécessaire de partir de la réalité sociale telle qu'elle existe, et le premier contact doit être pris à l'occasion des problèmes de la vie quotidienne. Les programmes doivent s'adapter aux besoins et aux goûts essentiels, aux demandes des groupes, qu'il s'agisse de sport, de cinéma, d'artisanat ou de tourisme populaire. Que cela soit explicable dans certains pays par les conditions de travail ou le surmenage ou les difficultés de logement, dans d'autres par l'inertie, il est en tout cas certain que l'on constate dans tous les pays et dans tous les milieux un vide culturel chez un grand nombre de gens.

Rendre le peuple conscient de ses besoins, tel est le point de départ pour tout programme d'éducation populaire; c'est seulement dans ce cas que la culture et l'éducation seront acceptées comme des nécessités permanentes de la vie.

Quelques membres de la sous-commission ont indiqué que l'éducateur doit recevoir une forte formation sociologique et avoir une connaissance approfondie du milieu dans lequel il travaille pour pouvoir établir un programme adapté à chaque groupe et susceptible d'éveiller toutes les variétés d'intérêt (activités physiques, intellectuelles, manuelles, artistiques).

L'éducateur doit avoir à sa disposition le maximum de moyens et c'est à lui qu'incombe la tâche de tirer de toutes les organisations et de toutes les ressources de la communauté les moyens les plus valables. D'autres pensent que l'essentiel est la coordination des diverses techniques, par exemple de la bibliothèque avec le cinéma, du sport avec la radio.

La méthode du « montage » fait l'objet d'une mention toute spéciale.

La sous-commission adopte les conclusions suivantes :

L'éducation des adultes ne peut devenir un élément vraiment important dans la communauté que si des éducateurs préalablement formés et connaissant bien le milieu dans lequel ils doivent travailler établissent le programme le plus large et le plus varié possible.

Il conviendrait de prendre en considération les expériences particulières faites dans divers pays sur la coordination des activités éducatives.

Les membres de langue française de la commission estiment que l'expression « éducation des adultes » est dans leur pays moins valable que l'expression « éducation populaire ».

Questions V et VI.

CENTRES CULTURELS URBAINS ET RURAUX

Aux États-Unis d'Amérique le « Service de l'éducation » du Ministère de l'agriculture fonctionne de la manière suivante : des groupes organisés réunissant près de cinq millions de personnes établissent leurs programmes ainsi que des projets d'éducation.

Les problèmes étudiés portent surtout sur la production agricole, mais ils englobent aussi des questions d'ordre social (logement) et même d'ordre national ou mondial. Les techniques coordonnées comprennent la démonstration, les groupes de discussion, les moyens d'information des masses (radio) et les visites aux fermes. Un budget de 60 millions de dollars se révèle encore insuffisant pour une semblable tâche puisque de nombreux individus restent encore à toucher.

Dans d'autres pays des centres culturels ont été créés soit dans les villages («village collèges», foyers et centres ruraux), soit dans les villes par groupes de quartiers («community centers», maisons des jeunes et de la culture).

Question VII.

L'étude du milieu, reliée à l'action sur ce même milieu, se développe de plus en plus sous forme d'enquêtes par équipes, de groupes de recherche, etc. (Canada, France, Etats-Unis d'Amérique). Cette méthode concrète d'éducation part non de la discussion d'idées générales, mais de l'observation de complexes sociaux, de problèmes réels de la vie quotidienne. Elle a recours aux questionnaires, aux comptes rendus, aux clubs de discussion. Elle utilise également les moyens divers d'éducation (cinéma, lecture en commun, veillées, etc.) en les coordonnant autour du thème de l'enquête.

Le tourisme populaire, qui s'est organisé presque partout sous forme d'associations spécialisées, devient chaque jour davantage un grand moyen d'éducation populaire grâce aux études préliminaires qui apportent au public les éléments d'information nécessaires à la compréhension des sites ou des monuments qu'il visite.

Question VIII.

La formation des cadres de l'éducation populaire est de la plus haute importance puisque le succès de la mise en œuvre d'un programme éducatif dépend en majeure partie du responsable.

Les responsables ou les éducateurs d'adultes ne doivent pas nécessairement être des éducateurs de carrière. Toutefois ceux que leurs qualités personnelles désignent pour ce travail doivent recevoir une formation spéciale, de préférence durant des stages qui combinent séances pratiques et leçons théoriques. Plusieurs collègues résidentiels du pays de Galles, des organisations volontaires et des autorités locales d'éducation donnent un enseignement fondé sur les mêmes principes à des personnes, diplômées ou non, des universités.

En France la réforme des écoles normales d'instituteurs (au nombre de 150) introduit désormais l'éducation populaire dans la formation de futurs instituteurs.

Aux États-Unis d'Amérique l'Université Columbia a organisé un cours pour la formation des éducateurs (voir le compte rendu du P' W.C. Hallenbeck; circulaire Conférence Unesco ED. 4/4).

Dans d'autres pays (Scandinavie, France, Canada) ces responsables (diplômés ou non) participent à des stages dans des centres de culture. Certains de ces centres sont spécialisés par milieu (ouvrier, rural).

Il n'a pas été discuté spécialement du rôle de l'université dans la formation des cadres de l'éducation populaire. Cependant il apparaît clairement qu'elle a un rôle important à jouer, à condition de pouvoir établir pour la préparation de cet enseignement un lien étroit avec les différents milieux et d'utiliser les méthodes actives : enquête, formation par l'action, coordination des différents moyens de culture.

Question IX.

De plus en plus les masses populaires ouvrières (employés, artisans) et paysannes prennent conscience d'elles-mêmes. Les syndicats, les coopératives, les mouvements de jeunesse, etc. tendent à cristalliser l'espoir des masses qui pourront ainsi acquérir un sens plus aigu de la solidarité internationale sur le plan économique, social, politique, culturel.

Mais un immense travail reste encore à accomplir car il faut, pour toutes les masses populaires, arriver non seulement à améliorer matériellement leur

condition de vie, mais également à susciter l'occasion d'une véritable culture humaine — culture qui permette à chaque homme, fût-il simple manœuvre, d'être libre, c'est-à-dire pleinement épanoui physiquement et intellectuellement et aussi plus apte à connaître la beauté de la vie et à assumer ses responsabilités pour le bien commun de son milieu, de son pays, de l'humanité.

Il paraît donc indispensable, si l'on veut que l'éducation populaire soit complète et pratique, qu'il y ait des échanges efficaces entre ceux qui ont une spécialité, une compétence culturelle certaine, et les responsables d'organisations qui sont parvenues à la compréhension des masses et à la connaissance pratique de leurs besoins et de leurs aspirations.

Mais pour être efficaces de tels échanges ne doivent pas être seulement empreints de cordialité; ils doivent chercher à pénétrer les besoins culturels de tous — y compris les inorganisés et les isolés.

Conclusion.

Enfin la Commission a étudié les différentes méthodes qu'il convient de développer pour améliorer la compréhension internationale : elle a particulièrement retenu les conférences et discussions sur les sujets internationaux, la création d'un musée international de la civilisation et l'organisation d'expositions itinérantes, la projection de films, la multiplication des rencontres et des échanges (mouvements de jeunesse, étudiants, milieux professionnels, etc.). Toutes les méthodes employées en éducation populaire tendent d'ailleurs à ce même but : elles préparent une meilleure compréhension humaine et internationale.

Il serait nécessaire de procéder entre pays à de larges échanges de publications, revues et brochures, pour faciliter une meilleure connaissance des diverses régions du monde. A cet égard le développement d'une documentation bibliographique internationale est particulièrement souhaitable.

QUATRIÈME COMMISSION : MOYENS D'ÉTABLIR UNE COOPÉRATION PERMANENTE

Ordre du jour.

1. Quelle contribution l'éducation des adultes peut-elle apporter au développement d'une meilleure compréhension internationale?

2. Quels sont les problèmes de l'éducation des adultes qui, pour leur solution, demandent une coopération internationale?

3. Comment une coopération efficace peut-elle être réalisée dans l'éducation des adultes?

Comment maintenir et développer des contacts et des échanges permanents entre les responsables et les cadres de l'éducation des adultes?

Quelle est la meilleure façon de rassembler et de diffuser des informations et une documentation sur les différents aspects de l'éducation des adultes? (programmes, méthodes, organisation, administration, expériences caractéristiques, recherche, etc.).

4. Quelle importance relative accorder aux formes suivantes de coopération internationale; quelles autres formes sont désirables et de quelle manière favoriser leur développement?

Conférences ;

Stages et « écoles d'été »;

Voyages d'étude.

5. Est-il souhaitable d'établir un organisme quelconque de coopération internationale pour l'éducation des adultes?

6. Dans l'affirmative, quelle sorte d'organisation internationale est la plus qualifiée pour assurer cette coopération :

a) Une organisation constituée de fédérations internationales, d'organismes ayant des activités communes dans un domaine spécialisé?

b) Une organisation constituée d'organismes nationaux?

c) Un bureau international d'une moindre portée établi pour des objectifs limités (à déterminer)?

d) L'Unesco?

7. Quelles sont les mesures à prendre pour mettre à exécution les recommandations auxquelles ont abouti les travaux de la commission?

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS DE LA 5^e COMMISSION

I

La contribution de l'éducation des adultes au développement d'une meilleure compréhension internationale.

Avant d'aborder le problème d'une coopération permanente sur le plan international, la commission souligne l'importance de la contribution que l'éducation des adultes pourrait apporter au développement d'une meilleure compréhension internationale.

Le développement croissant des sentiments de mécontentement, d'amertume et de déception dans le monde a été mis en lumière, mais il a été constaté qu'il est plus facile de déceler ce mal que de lui apporter un remède. On assiste à des changements rapides et à un déplacement des valeurs aussi bien qu'à une certaine désagrégation de l'édifice matériel, spirituel et moral de la vie civilisée dans tous les pays. Cette situation pose à l'éducation des adultes une série de problèmes dont elle ne peut se désintéresser.

A cet appel, il n'était possible de répondre qu'en reconnaissant tout d'abord l'importance capitale du problème et, en second lieu, la nécessité urgente d'une politique à court terme dans le cadre de laquelle l'éducation des adultes pourrait jouer son rôle en aidant la société mondiale à retrouver son équilibre, en lui donnant une foi nouvelle dans les valeurs essentielles et en utilisant le savoir pour la recherche de la vérité, de la liberté, de la justice et de la tolérance.

Pour cela, il y a un certain nombre de principes de base sur lesquels les institutions d'éducation des adultes devraient être d'accord. Les voici tels que la commission les a exposés :

1. Que, par l'exemple et le précepte, nous mettions en pratique dans nos organisations, et généralement au moyen des cours et des classes que nous organisons, un esprit de tolérance. Nous devons encourager l'étude et la discussion des questions controversées, en reconnaissant qu'il n'est pas aussi important de réaliser une unité de vues que d'établir fermement le *droit* des minorités à exprimer leur désaccord. L'éducation des adultes doit être vivifiée et inspirée par une complète liberté de pensée et de discussion.

2. Ce n'est pas par des lieux communs qu'on fera disparaître la suspicion mutuelle profondément enracinée dans les pays de l'est et de l'ouest de l'Europe. Cependant le mouvement d'éducation des adultes se doit de rester au-dessus du conflit des partis politiques. Il ne doit pas abandonner l'espoir d'une récon-

ciliation et devrait en être l'instrument. Un mouvement d'éducation des adultes fondé sur une étude méthodique et objective des problèmes mondiaux peut constituer une contribution incomparable à la compréhension internationale. Quel que soit le système qui pourra être établi pour assurer les contacts entre les différents mouvements de l'étranger, celui-ci devra tendre infatigablement à nouer des liens avec les institutions étrangères qui n'ont pas répondu aux invitations pour la présente conférence.

3. La principale difficulté rencontrée dans l'établissement d'une coopération en vue d'une meilleure compréhension internationale résulte de la déception causée dans les organismes mondiaux par la faillite de la Société des Nations après la Première Guerre mondiale et des désillusions dues aux désaccords qui se sont manifestés dans la nouvelle organisation du monde.

Les institutions d'éducation des adultes ont une responsabilité immense dans le combat à mener contre ce pessimisme. Elles devraient s'efforcer d'inspirer de l'enthousiasme pour la coopération internationale en faisant valoir l'esprit et les réalisations pratiques des organismes issus de la Société des Nations, tels que le Bureau international du travail, ainsi que la tâche accomplie plus récemment par l'Organisation des Nations Unies et ses Institutions spécialisées dans les domaines économique, social, culturel et humanitaire. Pour être en mesure d'entreprendre cette œuvre avec efficacité, ceux qui s'occupent des mouvements d'éducation des adultes ont besoin d'être eux-mêmes mieux informés et pour cela d'utiliser les services de l'Organisation des Nations Unies et de l'Unesco, qu'il s'agisse de matériel pédagogique, de documentation ou d'orientation.

4. La contribution à l'œuvre de compréhension internationale doit être une contribution à la compréhension entre les *peuples* du monde. La Commission ne saurait trop insister sur l'importance qu'il convient d'accorder aux associations privées en tant que base de contacts avec l'Unesco. Bien entendu, tout organisme gouvernemental international doit être un organisme dans lequel les représentants des divers gouvernements ont pouvoir de décision en matière de politique — mais on a négligé de reconnaître la nécessité de donner aux mouvements d'éducation populaire la représentation qui leur revient dans les commissions nationales et les conférences internationales. Si le mouvement d'éducation des adultes a un rôle à jouer dans le développement de la compréhension internationale, l'Unesco doit tenir largement compte de la part qui, dans ce rôle, revient aux organisations privées.

5. L'Organisation des Nations Unies et ses Institutions spécialisées ne défendent pas seulement la paix, mais reconnaissent que la paix, dépend en grande partie du standard de vie des populations. Elles lancent actuellement un nouveau programme commun d'assistance technique aux pays les moins évolués. L'amélioration des conditions de vie dans ces pays est essentiellement un problème d'ordre éducatif et les mouvements d'éducation des adultes ont une contribution toute spéciale à apporter à la solution de ce problème. Ils doivent le faire en cherchant à s'informer des conditions économiques et sociales qui existent dans ces pays, et à ce point de vue ils dépendent dans une large mesure des informations de bonne source que les organisations gouvernementales internationales peuvent leur fournir.

6. Un problème particulier est posé pour l'existence au cœur de l'Europe d'un groupe important de populations qui ont vécu dans l'isolement pendant les quinze dernières années, à l'écart de la marche des idées du monde. Les nations ne peuvent, dans leur propre intérêt, supporter plus longtemps de laisser le peuple allemand en dehors de la famille européenne, et la commission est persuadée que l'Unesco a un devoir spécial à remplir à ce point de vue. L'Allemagne d'après guerre a, naturellement, une contribution appréciable à apporter

dans le domaine de l'éducation des adultes, et elle peut, avec des encouragements et de la compréhension, être aiguillée vers des voies qui seraient profitables à tous.

7. Les pays dans lesquels les organisations privées d'éducation des adultes s'appuient sur une longue tradition sont particulièrement en mesure d'apporter leur aide au développement des institutions privées pour l'éducation des adultes dans les pays moins évolués. Une coopération internationale ne peut être pleinement efficace que s'il existe dans le plus grand nombre de pays possible des institutions permanentes privées, nées des besoins sociaux, culturels, intellectuels et spirituels des peuples eux-mêmes, institutions établies par le peuple et pour le peuple et non pas imposées au peuple. Cela ne veut naturellement pas dire que nous ignorions le rôle très important que l'État doit remplir en encourageant et en stimulant le développement de l'éducation des adultes. Bien entendu, sans une coopération étroite entre l'État et les institutions privées, il y a peu de chances d'obtenir des résultats importants dans ce domaine. Nous sommes persuadés que l'éducation des adultes peut réussir sous la forme d'un mouvement libre et indépendant; et aussi longtemps qu'il conservera son caractère objectif et ne sera pas un instrument direct ou un moyen de propagande sectaire, il recevra de l'État le soutien moral et financier le plus libéral.

Ces institutions doivent avoir leurs racines dans les organisations économiques, sociales, spirituelles et récréatives déjà existantes et doivent être groupées tout d'abord pour former une unité nationale et ensuite pour coopérer sur le plan international au développement de la compréhension internationale.

8. A l'unanimité, nous estimons que l'une des contributions les plus importantes que l'éducation des adultes peut et doit apporter au développement de la compréhension internationale est de stimuler l'étude des problèmes mondiaux non seulement sous leur aspect national, mais également sous leur aspect international. Nous avons déjà établi qu'une pleine compréhension de ces problèmes nécessite une certaine connaissance de la situation économique, de la manière de vivre et des conceptions propres aux divers peuples dont il est question — bien qu'il ne soit, de toute évidence, ni praticable ni prudent de retarder l'étude des problèmes particuliers jusqu'à ce que cette formation ait été acquise. En tout cas, tous les efforts doivent être faits dans ce sens.

Nous croyons de plus que l'étude de la vie et des conditions d'existence des autres peuples, de leur histoire, de leur littérature, de leur art et de l'ensemble de leurs réalisations culturelles constitue en elle-même une contribution au développement de la compréhension internationale et devrait être encouragée. Des études de cette nature pourront influencer favorablement hommes et femmes qui ne sont pas encore préparés à étudier les problèmes internationaux en tant que tels, et tendront à éveiller l'intérêt pour ces problèmes.

II

Problèmes spéciaux dont la solution nécessite une coopération internationale.

1. Parmi les problèmes dont la solution dépend d'une coopération internationale, figure la reconnaissance effective de la liberté des communications de manière à faciliter les échanges de personnes et de groupes de personnes qui voyagent à l'étranger pour des fins éducatives. L'Organisation des Nations Unies et l'Unesco devraient faire pression pour obtenir la simplification des formalités de passage des frontières. Beaucoup de personnes et de groupes ne peuvent profiter des nombreuses possibilités d'étude à l'étranger à cause de la

difficulté d'obtenir des visas et de l'embarras causé par les restrictions en matière d'exportation de devises et par le taux instable des monnaies.

2. Bien que la question des visas et des monnaies soit importante, la principale barrière qui s'oppose au développement de la coopération internationale par l'éducation des adultes est celle du langage. C'est un problème complexe qui ne peut être traité convenablement que par un enseignement méthodique. Les institutions d'éducation des adultes dans les divers pays peuvent faire beaucoup pour faciliter l'étude des autres langues au moyen de cours spéciaux. Il est rappelé avec insistance que les institutions d'éducation des adultes représentées à cette conférence doivent examiner ce problème et faire tout leur possible, dans le cadre de leurs programmes, pour donner aux étudiants adultes de plus grandes facilités d'étudier les langues étrangères.

3. Tous les progrès qui peuvent être réalisés en vue d'une plus grande liberté de communication entre les peuples seront cependant d'une utilité limitée si les individus sont victimes de discriminations fondées sur des préjugés. Tout homme a droit à sa part d'humanité, quelle que soit son origine ou la couleur de sa peau. La religion est également une affaire strictement personnelle et tout homme a le droit de choisir la sienne ou de n'en pas choisir. Toute tentative, en quelque endroit du monde que ce soit, qui vise à frustrer les êtres humains de leurs droits fondamentaux, pour des raisons raciales ou religieuses, doit par conséquent être combattue; c'est notre devoir strict de faire connaître notre point de vue de façon tout à fait claire chaque fois que nous en aurons l'occasion.

4. La commission s'associe sans réserve à la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies tenue à Paris en 1948, et s'engage à faire de cette Déclaration un sujet d'étude et de discussion parmi les groupes d'adultes, persuadée que la mise en application de ses articles exige une opinion publique bien informée et éclairée dans le monde entier.

5. Nous reconnaissons volontiers que nous n'avons pas examiné tous les problèmes dont la solution nécessite la coopération internationale, mais nombre de ceux-ci sont traités plus loin dans ce rapport.

III

L'établissement de contacts et d'échanges permanents entre les dirigeants de l'éducation des adultes et les autres personnes exerçant une activité dans ce domaine.

La commission estime que l'échange des idées et des expériences entre les personnes qui s'occupent de l'éducation des adultes est une question d'importance vitale non seulement pour le mouvement d'éducation des adultes en lui-même, mais également pour le développement de la compréhension internationale en général. Nous reconnaissons toute l'utilité de la présente conférence et demandons à ses participants de recommander vivement à l'Unesco d'organiser à l'avenir des conférences similaires aussi souvent que cela sera possible. L'intérêt qu'il y a à accueillir les délégations des organisations qui participent réellement à la tâche de l'éducation des adultes ne saurait être soulignée avec trop d'insistance.

Tout en estimant que les conférences sont d'une importance primordiale, la commission recommande également que la coopération internationale dans ce domaine se développe de la manière suivante :

à) Envoi de missions des pays qui possèdent une expérience approfondie de

l'éducation des adultes dans les pays moins évolués à ce point de vue. Pour les branches spécialisées de l'éducation des adultes, ces missions pourraient être organisées par les organismes d'éducation des adultes spécialisés dans chacun de ces domaines; pour l'éducation des adultes en général, la responsabilité serait partagée avec l'Unesco. Dans tous les cas l'entraînement et la préparation convenables du personnel de ces missions ne sauraient être négligés.

b) Organisation de visites dans les pays où l'éducation des adultes est bien développée. Ces visites seraient réservées à des personnalités compétentes appartenant à des pays moins évolués à ce point de vue, et devraient être de durée suffisante pour permettre aux visiteurs de se faire une idée exacte de l'éducation des adultes dans les pays visités.

c) Organisation de cours de vacances internationaux. Cette tâche pourrait être confiée dans les meilleures conditions aux institutions d'éducation des adultes, mais l'Unesco devrait leur apporter toute l'assistance qui est en son pouvoir.

d) Des invitations à participer aux cours de vacances organisés sur une base nationale pourront être adressées aux étudiants de l'étranger, à condition toutefois que le nombre de ces étudiants étrangers dans une école quelconque ne soit pas de nature à altérer le caractère ou le but de ces cours.

e) Organisation de stages sur des sujets particuliers. Nous considérons cette activité comme une fonction de l'Unesco et nous recommandons vivement que cet organisme soit prié avec insistance d'organiser sans délai un stage sur l'éducation des adultes, pour 1950 si possible. Les sujets les plus urgents sont, à notre avis : 1° l'étude des relations internationales ou d'un problème international particulier et 2° les méthodes et techniques d'éducation des adultes.

f) Fournir à des personnes compétentes les moyens de poursuivre des recherches relatives à l'éducation des adultes sur le plan international.

g) Des voyages d'étude devraient être encouragés dans la mesure où ils s'adressent à des groupes travaillant à l'établissement d'un programme éducatif impliquant une étude véritable.

IV

Diffusion des renseignements et des documents concernant les divers aspects de l'éducation populaire.

Il existe déjà une documentation abondante relative à l'éducation des adultes, sous forme de journaux nationaux, rapports annuels, rapports sur des recherches spécialisées, ainsi que du matériel de propagande. Le besoin le plus urgent est l'accélération des échanges de documentation entre les divers pays. La difficulté réside dans le fait qu'une partie importante de cette documentation a besoin d'être condensée et traduite dans les langues généralement employées; ce travail spécial pourrait être exécuté dans les meilleures conditions par un secrétariat international. La forme suggérée est celle du service courant de comptes rendus analytiques établis par les institutions nationales et internationales, mais collationnés et publiés par l'Unesco, de manière à tenir les personnes intéressées au courant des bibliographies et des principales publications de chaque pays.

La propagation des informations relatives aux faits nouveaux dans le domaine de l'éducation des adultes pourrait s'effectuer au moyen d'un bulletin périodique. Si un tel bulletin pouvait être publié au moins tous les trois mois, les informations qu'il contiendrait pourraient être utilisées par les journaux spécialisés des institutions d'éducation des adultes et diffusées largement sur le plan international.

Le programme pourrait comprendre la préparation et la mise en circulation d'une exposition internationale itinérante de l'éducation des adultes. Une telle exposition conçue sur le plan international pourrait constituer une des méthodes les plus efficaces pour susciter la coopération internationale dans ce domaine.

Un programme à long terme doit également envisager le problème de la traduction et de l'édition de documents tels que manuels, guides de discussion, etc. ; l'usage de tels documents est normalement restreint à un seul pays et à une seule langue, mais ils pourraient être traduits en plusieurs langues par un organisme international et diffusés dans le monde entier.

Un organisme international constitue un moyen efficace de rendre les résultats des recherches accessibles bien au-delà des frontières nationales. Cette documentation a besoin de diffusion et elle suscitera de nouvelles recherches. Indépendamment de la diffusion de l'information en ce qui concerne les recherches, l'organisation internationale pourrait s'occuper également de choisir les sujets de recherche et être en mesure de recourir à l'expérience acquise par les organismes nationaux pour les faire contribuer à l'étude des problèmes particuliers à la solution desquels tous ont un intérêt commun. Il serait alors possible de coordonner les efforts et d'assurer sur le plan international toute la diffusion utile au produit d'un tel travail en commun.

Les informations sollicitées par la plupart des pays concernent des problèmes tels que :

a) L'utilisation du film pour l'éducation des adultes; les méthodes modernes de projection (projections animées et films fixes) ;

b) La diffusion de la musique, des beaux-arts et du théâtre parmi les masses ;

c) L'éducation des adultes par la radio, le théâtre et les musées ;

d) L'éducation des adultes et la bibliothèque publique ;

e) La fourniture de livres aux classes d'adultes ;

f) L'enseignement de la science dans l'éducation des adultes du point de vue de la vulgarisation, de l'équipement scientifique et de l'installation de laboratoires ;

g) L'entraînement de directeurs d'études pour l'éducation des adultes;

h) Le problème de l'éducation dans les collèges résidentiels avec référence aux collèges populaires (Folk High Schools) et aux collèges ouvriers (Workers' Collèges) ;

i) Les maisons du peuple et les foyers culturels populaires;

j) Les facilités d'accès à l'enseignement universitaire pour les étudiants adultes d'âge mûr;

k) Les méthodes de propagande.

V

Organisation internationale pour assurer une coopération permanente.

La commission est convaincue que si les objectifs de cette conférence et de l'Unesco doivent être atteints, il y aurait lieu de développer un mouvement mondial efficace pour l'éducation des adultes. Elle croit cependant qu'il serait encore prématuré à l'heure actuelle que la conférence recommande l'institution d'une organisation mondiale permanente pour l'éducation des adultes.

Pour atteindre les buts visés par l'Unesco et pour mettre à exécution les recommandations de la conférence, la commission suggère qu'une organisation soit établie pour assurer la coopération entre les organisations et les dirigeants

de l'éducation des adultes dans le monde entier. Elle reconnaît qu'une organisation de cette nature devrait pour le moment fonctionner dans le cadre de l'Unesco et tirer parti de ses moyens d'action. La commission recommande donc que l'Unesco soit invitée à constituer le plus tôt possible un comité consultatif pour l'éducation des adultes, qui agirait en qualité de conseil de la Division de l'éducation des adultes de l'Unesco et pour l'application des recommandations exprimées par cette conférence.

Le comité consultatif devrait être composé de représentants des institutions les plus importantes qui s'occupent de l'éducation des adultes et tenir compte des institutions privées là où il en existe. Quelques-uns de ses membres seraient choisis au sein des organismes internationaux reconnus par l'Unesco qui se consacrent principalement à l'éducation des adultes.

La composition du comité serait déterminée par l'Unesco, compte tenu de la répartition géographique et des différents stades de développement dans ce domaine.

Bien entendu, si les recommandations de cette commission doivent être mises à exécution, le personnel administratif responsable du programme d'éducation des adultes de l'Unesco devra être considérablement renforcé. En considération de l'urgence des problèmes qui ont été soulevés, on espère donc que les États Membres alloueront d'importants crédits à cet effet.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

En présentant ce résumé des recommandations, il y a lieu de signaler que de nombreuses recommandations ont été faites, dans le cours de ce rapport, aux organisations et institutions qui s'occupent de l'éducation des adultes. Le temps réservé à la discussion étant limité, nous les avons fait figurer dans l'exposé qui précède et nous nous sommes bornés à reprendre ici celles qui comportent une intervention de la part de l'Unesco.

I

Rôle de l'éducation des adultes dans la réalisation d'une meilleure compréhension internationale.

1. Le mouvement d'éducation des adultes a besoin d'être mieux informé de l'œuvre de l'Organisation des Nations Unies et de ses Institutions spécialisées et d'être à même d'utiliser les ressources de l'Organisation des Nations Unies et de l'Unesco pour la documentation, l'information et les conseils dont il a besoin (section 1, § 3).

2. Si le mouvement de l'éducation populaire doit jouer son rôle dans la réalisation de la compréhension internationale, il est nécessaire que l'Unesco reconnaisse dans la plus large mesure possible l'importance du rôle que peuvent jouer les organisations privées (section 1, § 4).

3. En raison de l'isolement prolongé du peuple allemand, écarté de tout contact avec les organisations culturelles démocratiques des autres pays, l'Unesco, en sa qualité d'organisme international, devrait s'efforcer tout particulièrement d'aider l'éducation populaire en Allemagne (section 1, § 6).

II

Problèmes spéciaux dont la solution nécessite une coopération internationale.

1. L'Unesco ou toute autre organisation appropriée des Nations Unies pourrait étudier le problème de la liberté des communications, de façon à faciliter l'échange des personnes et des groupes de personnes voyageant à l'étranger dans des desseins éducatifs (§ 1).

2. Nous ne présentons aucune recommandation susceptible d'engager l'Unesco en ce qui concerne la question des difficultés de langage, car il nous a été donné à entendre que la question est à l'étude (§ 2).

III

Établissement de contacts et échanges permanents entre les dirigeants de l'éducation des adultes et les autres personnes exerçant une activité dans ce domaine.

1. Nous estimons que des conférences fréquentes des représentants d'organisations qui se consacrent effectivement à l'éducation populaire sont d'une importance vitale, et l'Unesco devrait accorder la priorité à cette activité (§ 1).

2. Afin d'encourager l'éducation populaire dans les pays moins développés, l'Unesco devrait apporter son concours à l'envoi de missions par les pays qui possèdent une expérience plus riche (§ 2a).

3. L'Unesco devrait faciliter l'envoi de personnes appartenant à des pays moins développés vers des pays ayant de plus vieilles traditions et davantage d'expérience en matière d'éducation populaire (§ 2b).

4. L'Unesco devrait donner tout l'appui et toute l'aide en son pouvoir aux organisations d'éducation populaire qui organisent des écoles estivales internationales.

5. L'organisation de stages sur des sujets présentant un intérêt spécial pour l'éducation populaire est une des fonctions importantes de l'Unesco, et nous recommandons vivement que l'Unesco soit invitée à organiser dès maintenant un stage qui aurait lieu, si possible, en 1950. Les questions qui demandent à être prises en considération d'urgence sont l'étude des relations internationales ou de certains problèmes internationaux spécifiques, et celle des méthodes à appliquer dans l'éducation populaire.

6. L'Unesco devrait contribuer au développement de la compréhension internationale en donnant des facilités à des personnes compétentes pour leur permettre de faire des recherches sur les problèmes de l'éducation des adultes sur le plan international (§ 2f). Il y aurait lieu d'encourager spécialement la participation de représentants de la classe ouvrière à tous ces échanges.

IV

Diffusion des renseignements et des documents concernant les divers aspects de l'éducation populaire.

1. Pour faciliter la circulation des documents d'un pays à l'autre, l'Unesco devrait être le centre où seraient rassemblées les publications, où seraient dressés des comptes rendus analytiques, où les documents seraient analysés et traduits et d'où ils seraient diffusés (§ 1).

2. Il y aurait intérêt que la diffusion des nouvelles relatives aux derniers progrès accomplis dans l'éducation populaire fût assurée par la publication régulière d'un bulletin élaboré par l'Unesco (§ 2).

3. L'Unesco devrait préparer une exposition internationale sur l'éducation populaire, en tirant parti des documents existants et en les complétant (§3).

4. Dans le domaine des projets à long terme, l'Unesco devrait s'efforcer d'aider l'éducation populaire en assurant la traduction et la diffusion des documents capitaux qui existent actuellement en diverses langues (§4).

5. L'Unesco devrait assurer une large diffusion aux résultats des recherches expérimentales et devrait faire appel à l'expérience des organisations nationales pour contribuer à la solution des problèmes spécifiques présentant un intérêt commun.

V

Organisation internationale pour assurer une coopération permanente.

Étant donné l'importance de ce chapitre du rapport de la commission, nous ne l'incorporons pas dans ce résumé, mais nous prions les délégués de se reporter au texte intégral du chapitre V du rapport, page 39.

REMERCIEMENTS

Au terme de sa session, la Conférence internationale de l'éducation des adultes, vivement touchée par la généreuse hospitalité que lui ont accordée les autorités danoises,

Sensible à l'intérêt manifesté par ses hôtes à l'égard de la conférence, Adopte les résolutions suivantes :

I

« La Conférence internationale de l'éducation des adultes

« Exprime au gouvernement danois, et tout particulièrement à S. Exc. le D' Hartvig Frisch, ministre de l'éducation, sa profonde reconnaissance pour avoir si cordialement invité l'Unesco à tenir à Elseneur la Conférence internationale de l'éducation des adultes, pour toutes les facilités qu'ils ont offertes à l'Unesco, lui permettant notamment de tenir sa séance inaugurale dans le cadre magnifique du château de Kronborg, et pour le concours sans réserve qu'ils ont apporté à l'Unesco en vue d'assurer l'organisation et le plein succès de la conférence;

« Remercie également le Comité d'organisation de tous les efforts qu'il a consacrés à la préparation de la conférence. »

II

« La Conférence internationale de l'éducation des adultes

« Remercie les membres de la presse danoise de l'attention qu'ils ont portée aux travaux de la conférence et de la large diffusion qu'ils ont donnée aux résultats de la conférence. C'est grâce à leur concours que l'opinion publique danoise tout entière et, au-delà des frontières du pays, l'opinion publique mondiale ont été informées des progrès et des résultats de la conférence. »

III

« La Conférence internationale de l'éducation des adultes

« Exprime à l'Unesco, et particulièrement à M. Jaime Torres Bodet et à MM. CE. Beeby, E. Bussière et P. Lengrand, ses remerciements pour avoir donné aux délégations des pays et des organisations l'occasion de confronter utilement leurs vues sur les problèmes essentiels de l'éducation des adultes;

« Associe à ces remerciements les personnes des divisions de l'Unesco participant à la conférence, sans oublier les interprètes;

« Associe à ces remerciements tous ceux qui ont contribué à rendre aux délégués leur séjour si agréable à l'École internationale d'Elseneur, et en particulier à son principal, M. Manniche, et à son administrateur, M. Lennings;

« Exprime sa vive gratitude à M^{me} Frisch-Fuglsang et à M^{me} Schmidt pour leur empressement et leur courtoisie;

« Remercie également très cordialement M. Thygesen et le service de ronéo pour avoir exécuté parfaitement le travail ingrat et difficile qui était le leur;

« Restera très sensible aux bienfaits de la cuisine danoise si bien préparée et si agréablement présentée. »

LISTE DES DÉLÉGUÉS

<i>Allemagne :</i>	M. C. I. Knowles M. Alonzo Grâce M ^{lle} A. M. Grutter M. R. Shairer M. Wilhelm Birkelbach M. Heiner Lotze D ^r Hermann Wedell	Rapporteur de la 4 ^e commission Observateurs
<i>Australie :</i>	M. C. D. Rowley M. T. H. Coates	Rapporteur de la 3 ^e commission
<i>Autriche :</i>	M. Karl Foltinek M. Karl Hochwarter	
<i>Belgique :</i>	M. Bert Drees M. Paul Henri Rock M. A. Van Aelbrouck	
<i>Canada :</i>	M ^{lle} Lin Brown M. Jean Bruchési D ^r E. A. Corbett M. E. C. Cross Rév. G. H. Lévesque M ^{lle} Renée Morin	
<i>Chine :</i>	D ^r Tang Pei-Ching	Vice-président de la conférence
<i>Danemark :</i>	M. J. Novrup M. Oluf Bertolt M. E. Bremerstent M. Damgaard-Nielsen. M. John Danstrup M. Chr. Gaardo M. Koch-Olsen M. Uffe Grosen	Président de la conférence
<i>Égypte :</i>	M. A. Hosam-Eldin	
<i>États-Unis</i>	M. Mark Starr	Président de la 3 ^e commission
<i>a"Amérique :</i>	M ^{lle} Gladys Gallup M ^{me} Eleanor Coit M. W. M. Cooper M ^{lle} Ruth M. Erlandson M. Herbert C. Hunsaker Mme Evelyn E. McCabe M. Roland J. Roberts M. Paul H. Sheats	Rapporteur de la 3 ^e commission

<i>Finlande :</i>	M. Martti Kojonen M ^{me} Helvi Raatikainen	
<i>France :</i>	M. André Basdevant M. Albert Barrier M ^{me} G. Cart M. Joffre Dumazedier M. Fabre M. R. Garric M ^{me} Templier M. René Vettier M ^{me} Denise Wurmser	Président de la 1 ^{re} commission Rapporteur de la 1 ^{re} commission Rapporteur de la 3 ^e commission Observatrice
<i>Grande-Bretagne :</i>	M. Ernest Green M. E. M. Hutchinson Ctesse d'Albermarle M. E. J. W. Jackson M. William A. Llywelyn M. S. G. Raybould M. W. H. Smyth	Président de la 4 ^e commission Rapporteur de la 2 ^e commission
<i>Écosse</i>	M. W.A.F. Hepburn	
<i>Côte-de-l'Or</i>	M. R. K. Gardiner	
<i>Iran :</i>	M. Mehdi Vakil	
<i>Irlande :</i>	D ^r P. E. O'Suilleabhain	
<i>Italie :</i>	M. Giovanni Gozzer	
<i>Liban :</i>	M. Abou-Jaoude	
<i>Nicaragua :</i>	M. L. F. Ibarra	
<i>Norvège :</i>	M. Anders Andreassen M. Dagfinn Austad M. Erling Osterud M. Mathisen	
<i>Pakistan :</i>	D ^r Mahmood Hasan	
<i>Pays-Bas :</i>	M. P. J. Bouman Pr M. W. F. de Gay Fortman M. K. I. L. M. Peters M. Bernard Verhoeven	
<i>Suède :</i>	M. Ragnar Lund M. Gunnar Hirdman M. L. E. Rune Eriksson M. Björn Sterner	Président de la 2 ^e commission
<i>Suisse :</i>	M. Frits Wartenweiler M. Hermann Weilenmann	
<i>Syrie :</i>	M. Sabel El Aris	
<i>Thaïlande :</i>	M. Luang Pramodya	
<i>Turquie :</i>	M. Muhsin Adil Binai	Vice-président de la conférence

ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES

M ^{lle} Émilie Arnould	Jeunesse ouvrière chrétienne internationale.
D' N. Barou	Congrès juif mondial.
M ^{me} J. Dahlerup-Petersen	Association mondiale des femmes rurales.
M. Paul Delanoue	Fédération syndicale mondiale.
M. Rafaël Edelmann (substitut)	Congrès juif mondial.
M. J. A. F. Ennals	Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies.
M ^{lle} Phyllis Harris (substitut)	Comité mondial des amis.
M ^{me} D. Halfdan-Nielsen	Comité mondial des amis.
M ^{lle} Lachmann	Fédération internationale des femmes universitaires.
	Conseil international des femmes.
	Comité d'entente des fédérations internationales du personnel enseignant.
M. Asger Langkjaer	Fédération mondiale pour l'hygiène mentale.
M. André Lestage	Ligue internationale de l'enseignement.
M ^{lle} Adèle de Loneux	Union catholique internationale de service social.
M. Johannès Magelund	Commission des Églises pour les affaires internationales.
M. Harry Nutt	Fédération internationale des associations d'éducation des travailleurs.
M. Rober Olsen	Fédération internationale' des auberges de la jeunesse.
M. Clemens Pedersen	Alliance coopérative internationale.
Mlle Pauline Pillet (substitut)	Union internationale des ligues féminines-catholiques.
M. Tage J. Rasmussen	Comité international des étudiants.
M. C. H. Rivière	Conseil international des musées.
M ^{lle} de Saint-Maurice	Union internationale des ligues féminines catholiques.
M. Paul Terning	Alliance mondiale des unions chrétiennes de jeunes gens.
M. A. Buel Trowbridge	Fondation Carnegie pour la paix internationale.

LES NATIONS UNIES ET SES INSTITUTIONS SPECIALISEES

M. V. A. Christensen	Nations Unies.
M. J. B. Orrick	Nations Unies.
M. Antoni Wojcicki	Nations Unies.
M. J. Bonnesen	Bureau international du travail.

Le programme d'éducation des adultes de l' Unesco.

La Conférence générale de l'Unesco, lors de sa deuxième session, tenue à Mexico en 1947, avait chargé le Directeur général :

« De réunir et de diffuser une documentation sur les nouvelles techniques et « les nouvelles méthodes d'éducation des adultes » et « en collaboration avec les « organisations s'occupant de l'éducation des adultes, avec les spécialistes et « toutes personnes d'une compétence particulière en la matière, de réunir, sur les « questions internationales, une documentation qui pût être adaptée aux besoins « des groupes d'étude pour adultes... Dès que ces renseignements auront été « rassemblés, et si possible en 1948, il y aura lieu de convoquer une conférence « de spécialistes de l'éducation des adultes ».

Ce programme a été exécuté de la manière suivante :

La Conférence internationale.

L'effort principal a été consacré à la préparation et à l'organisation de la Conférence internationale de l'éducation des adultes, qui s'est tenue à Elsenaur en juin 1949. Les pages qui précèdent en donnent un compte rendu sommaire. Vingt-trois documents ont été rédigés pour la préparation de cette conférence. Ils comprennent les circulaires aux délégués, l'ordre du jour détaillé, les exposés introductifs aux discussions des commissions et des documents de référence sur les principales expériences en cours.

Tableau de l'éducation des adultes.

A l'aide de la documentation réunie par la Conférence et des travaux de la Conférence sera rédigé un tableau de l'éducation des adultes. Il paraîtra en novembre 1949.

Répertoire international.

La documentation nécessaire, malgré certains retards apportés par les États à répondre au questionnaire, a été réunie pour la composition d'un répertoire international des organisations d'éducation des adultes, qui paraîtra en français et en anglais. Il comportera les noms et adresses des principales organisations avec une brève indication de leurs activités et de leurs méthodes. Il sera complété par une liste d'experts et une bibliographie.

L'Unesco a aidé les nations Scandinaves à publier une étude d'ensemble sur les réalisations de leurs pays dans le domaine de l'éducation populaire, *Scandinavian Adult Education*, éditeurs : Det. Danske Forlag, Copenhague.

A la demande du Département de la reconstruction, la Division de l'éducation des adultes a entrepris la publication de cinq guides de discussion à l'usage des chantiers internationaux de travailleurs volontaires, sur les sujets suivants :

La femme dans la société moderne ;

Le cinéma ;

Les problèmes de l'art ;

L'étude du milieu ;

Les relations culturelles internationales.

Ils seront publiés vers la fin de 1949. Vu la conception large qui a présidé à leur élaboration, ils pourront être utilisés par des publics très divers.

A la demande de l'Unesco, la Fédération internationale des associations d'éducation de travailleurs a entrepris une enquête dans différents pays et un rapport a été rédigé qui sera publié prochainement.

Activité future résultant de la Conférence.

La Conférence d'Elseneur marque une nouvelle phase dans le programme de l'Unesco; c'est la première fois, en effet, que des responsables de l'éducation des adultes, venant de toutes les parties du monde, se sont trouvés réunis en un groupe homogène qui a clairement défini ses aspirations et ses besoins. Ils ont recommandé à l'Unesco d'accorder une attention plus grande à l'éducation des adultes et d'élargir les cadres de son présent programme.

En un sens, tout le programme de l'Unesco intéresse directement ou indirectement l'éducation des adultes. L'espace manque pour en faire une analyse, même brève, mais le lecteur pourra consulter en guise de guide sur les activités de l'Unesco les livres dont la liste apparaît au dos de la couverture de cette publication.

Il reste maintenant à décider de la priorité à accorder aux recommandations de la conférence. Quelques-unes sont facilement réalisables (voir par exemple l'échange d'informations et les publications mentionnées à la page précédente). D'autres, comme la formation d'un comité consultatif et l'organisation d'un stage, dépendront pour leur réalisation des décisions qui seront prises lors de la prochaine session de la Conférence générale de l'Unesco (qui aura lieu à Paris en septembre 1949).

Enfin il est très important de noter qu'aucun programme ne peut être réalisé sans l'appui et la participation active des mouvements de l'éducation des adultes et de leurs responsables. Cette collaboration est possible, comme l'a clairement démontré la Conférence d'Elseneur.

PUBLICATIONS DE L'UNESCO

pouvant intéresser les éducateurs d'adultes

Au cours de l'année 1949 une série de publications sur le sujet « Les hommes et leur nourriture » a été préparée sous les auspices de l'Unesco. Pour obtenir des exemplaires des brochures énumérées ci-dessous, s'adresser aux commissions nationales, aux dépositaires de l'Unesco ou directement aux éditeurs.

Édition anglaise : Bureau of Current Affairs, 117 Piccadilly, London, W.1.

Édition américaine : Science Service, 1719 N. Street, N.W., Washington, D.C.

(Une édition en français et une édition en espagnol sont en préparation).

FOOD AND PEOPLE par Aldous Huxley et Sir John Russell. 9d.

ALPHABET OF THE SOIL par G. Nannetti. 9d.

U.N. TACKLES THE PROBLEM par Peter Kihss. 9d.

THE FAMILY'S FOOD par Margaret Mead. 9d.

Too MANY PEOPLE? par Alva Myrdal et Paul Vincent. 2s.

NEED WE GO HUNGRY? par C. E. Kellogg. 2s.

PEOPLE ON THE MOVE par Kingsley Davis et Julius Isaac. 2s.

DISTRIBUTION OF THE WORLD'S FOOD par S. Krolikowski. 2s.

SCIENCE AND POPULATION par Ta Chen, S. Chandrasekhar et C. H. Waddington.
2s. 6d.

SCIENCE AND FOOD par A. Mayer, F. T. Wahlen, J. de Castro* B. A. Keeu et
H. Blegvad. 2s. 6d.

PUBLICATIONS DE L'UNESCO

*s*adressant aux éducateurs d'adultes*

ÉTUDES A L'ÉTRANGER, RÉPERTOIRE INTERNATIONAL DES BOURSES ET ÉCHANGES. Renseignements détaillés sur les facilités offertes à l'étude sur le plan international.

Tome I, 1948 : 250 fr. ou 5 s. ou \$ 1.00

Supplément au tome I : 100 fr. ou 2 s. ou \$ 0.40

Tome II, 1949-50 : date de publication prévue, décembre 1949.

MUSEUM : Revue trimestrielle des techniques muséographiques. Bilingue (anglais-français). 2^e année. Abonnement annuel : 1000 fr. ou £11.0 ou \$ 5.00; le numéro : 300 fr. ou 6 s. ou \$ 1.50

BULLETIN A L'INTENTION DES BIBLIOTHÈQUES : Fournit des renseignements sur les bibliothèques, des notes bibliographiques sur les livres de référence, périodiques, etc. La section traitant de l'échange de publications présente un intérêt tout particulier. Mensuel. Bilingue (anglais-français). 3^e année. Abonnement annuel : 600 fr. ou 12 s 3 d. ou \$ 2.00; le numéro : 55 fr. ou 1 s. ou \$ 0.20.

VERS LA COMPRÉHENSION INTERNATIONALE : Série de brochures publiée par l'Unesco à l'usage des éducateurs. Prix 50 fr. ou 1 s. ou \$ 0.20. Éditions anglaise et française.

1. QUELQUES SUGGESTIONS CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT RELATIF AUX NATIONS UNIES ET AUX INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES.
2. LA PRÉPARATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT.
3. BIBLIOGRAPHIE CHOISIE.
4. LES NATIONS UNIES ET LE CIVISME INTERNATIONAL.
5. DANS LA CLASSE AVEC LES MOINS DE TREIZE ANS.
6. L'INFLUENCE DU FOYER ET DE LA COMMUNAUTÉ SUR LES ENFANTS DE MOINS DE TREIZE ANS.
7. L'ENSEIGNEMENT DE LA GÉOGRAPHIE : QUELQUES CONSEILS ET SUGGESTIONS.
8. LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME : DOCUMENTATION ET CONSEILS PÉDAGOGIQUES. En préparation.
9. L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE UNIVERSELLE : QUELQUES CONSEILS ET SUGGESTIONS. En préparation.